

# Région Grand-Est - Vosges 88

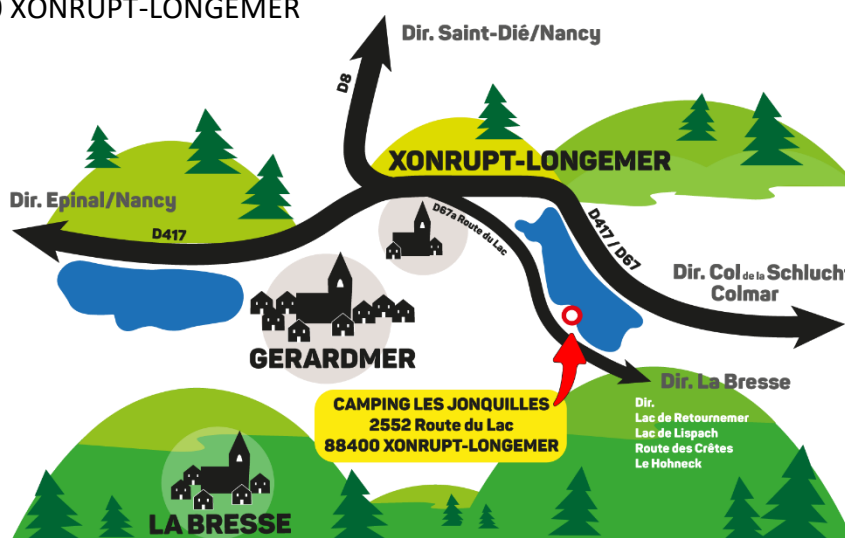
Commune de Xonrupt-Longemer

## Lac de Longemer



### Camping les Jonquilles

2552 Route du Lac 88400 XONRUPT-LONGEMER





## **Présentation**

Le Camping « Les Jonquilles » est un établissement familial et privé recevant du public depuis les années 1960, il est dirigé en famille depuis plusieurs générations.

Classé 3 étoiles pour 228 emplacements sur 4,5 hectares, le lieu s'est forgé une réputation de camping « nature », « vintage » voire « rétro » sans aucun hébergement et n'acceptant ainsi que les installations de camping nomades (tentes, caravanes, camping-cars, vans, etc... Les activités les plus plébiscitées sont ; les balades, la randonnée, le vélo, la pêche et autres activités aquatiques ainsi que le repos !

A l'extérieur du camping, de l'autre côté de la RD 67a : épicerie et snack bar sont ouverts en saison.

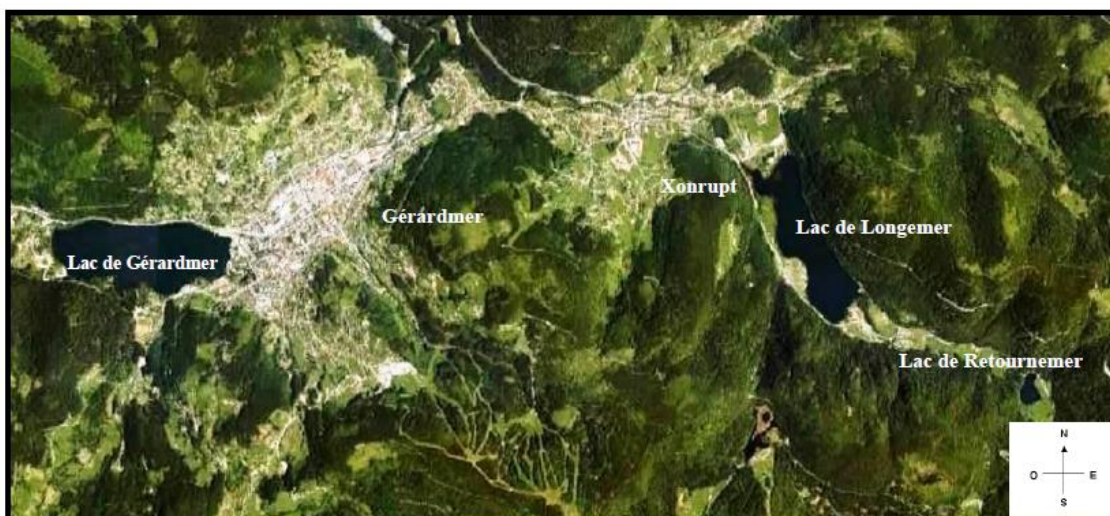
La destination est très prisée par les clientèles du nord de l'Europe, mais aussi par les locaux, le camping bénéficie d'une clientèle respectueuse de l'environnement et du tri sélectif.

L'établissement dispose d'une aire de service pour camping-car gratuite, évitant ainsi les « vidanges sauvages ». Il n'y a aucune fosse septique sur le terrain, car raccordé au réseau d'assainissement collectif. Un poste de relèvement situé dans la partie gauche du camping, près du lac est entretenu par la Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges et dispose d'un système d'alarme lumineux, enfin l'installation est régulièrement contrôlée par les agents techniques communaux. Les eaux noires sont ainsi collectées et dirigées vers la station d'épuration en aval du lac.

Le camping est exclusivement alimenté par sa propre eau dont la source se situe en amont et vient constituer le ruisseau de la « Basse de la Mine » qui traverse le camping pour se jeter dans le lac. La qualité de cette eau potable est contrôlée chaque année.







**Figure 2-1 : La vallée des lacs (Google Earth)**



**Figure 2-2 : La zone d'étude (Google Earth)**

Cette zone couvre une bande d'environ 2 km de large et débute de la route de la plage, latitude et longitude : 48°04'84" Nord / 6°56'95" Est. Altitude 737 m. jusqu'au domaine du jardin d'altitude du Haut-Chitelet, longitude / latitude : 48°03'03 Nord et 7°00'10" Est. Altitude 1223 m.

La partie Sud de la zone d'étude est classée Natura 2000, qui représente un réseau de sites naturels ou semi-naturels communautaire ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent.

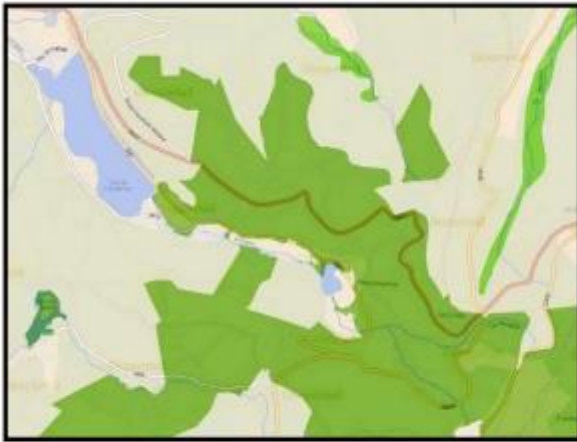


Figure 2-3 : Zone Natura 2000  
(Annuaire-Mairie / Géoportail)

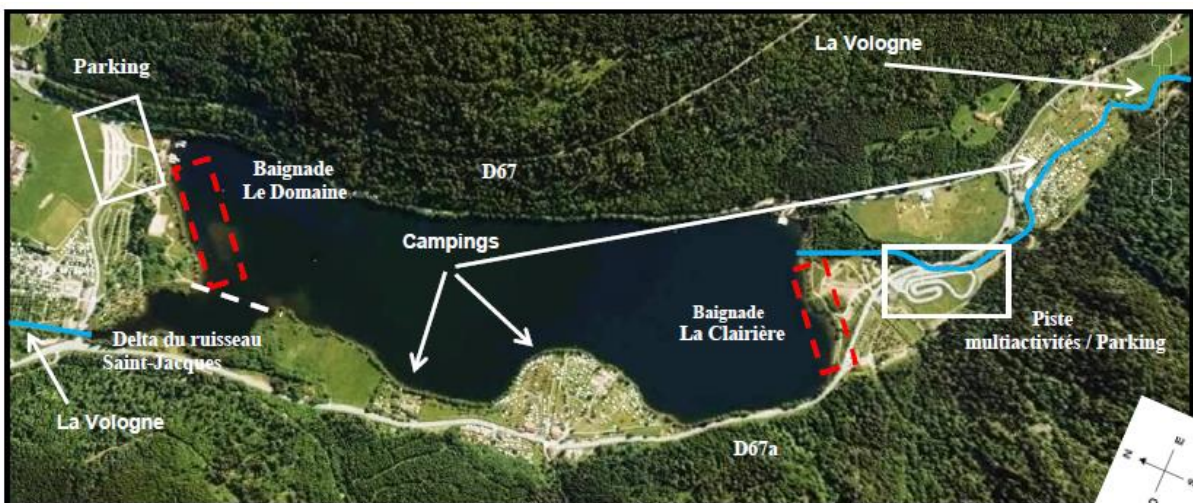


Figure 2-4 : Site classé  
([www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr](http://www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr))

### Les zones de baignade existantes et leur environnement

Le lac de Longemer est l'un des hauts lieux du tourisme dans le département des Vosges. Deux zones de baignades existent déjà ; La baignade « La Clairière » ainsi que la baignade « Le Domaine ».

Une zone est délimitée en saison estivale et dénommée « Delta du ruisseau Saint-Jacques », située sur la rive Ouest du lac. La partie terrestre de cette zone est d'intérêt régional, classée zone humide prioritaire. Le site rassemble les paysages et les habitats lacustres et ripicoles les mieux conservés du lac. L'accès nautique de cette zone est réglementé.



Le Lac de Longemer (Google Earth)

## Particularités géomorphologiques

Lac d'origine glaciaire créé par les glaciations successives de l'ère quaternaire il constitue le chaînon médian de la Vallée des Lacs, comprenant les lacs de Retournemer, Longemer et Gérardmer. C'est l'un des plus grands lacs du massif vosgien. Il résulte du glacier de la Vologne qui a déterminé des vallées évasées, au fond large et plat. Dans cette vallée, le lac de Longemer apparaît comme un vaste rectangle allongé. Il est enserré par deux versants entièrement boisés, à l'exception de deux clairières sur le versant Ouest où subsistent encore quelques fermes isolées.

Au cours du quaternaire, le massif vosgien a connu des glaciations successives, mais c'est pendant la dernière phase, celle de la glaciation de Würm (80 000 à 10 000 ans avant J.-C. env.) que sont nés les trois lacs :

- le 1er, le lac de Retournemer est un lac de cirque glaciaire.
- le 2ème, le lac de Longemer occupe un bassin creusé dans l'ancien lit du glacier.
- le 3ème, le lac de Gérardmer est retenu par une moraine terminale bloquant la vallée vers l'aval.

## Géologie

Dès le blocage de la vallée par la moraine Würmienne, les eaux du massif du Hohneck ont cessé de s'écouler vers le Tholy pour s'accumuler en amont du dépôt, formant le lac de Gérardmer. Le cirque de Retournemer qui est fermé par un verrou rocheux d'origine structurale (*le granit du Valtin*) est traversé par "*la Vologne*".

Jusqu'au lac de Longemer, on a une vallée en auge, typique, à fond plat. Le lac de Longemer résulte d'un surcreusement glaciaire et d'un barrage par le cône de Belbriette.

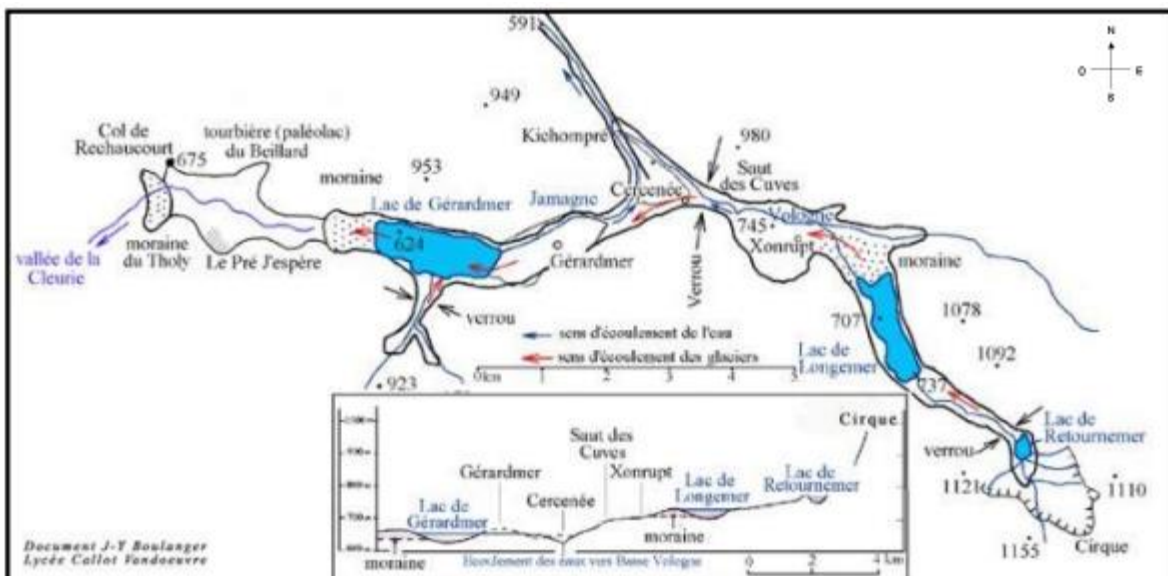
A un kilomètre après l'extrémité Ouest du lac de Longemer, existait une moraine franche correspondant à un stationnement temporaire du front du glacier de haute Vologne, mais celle-ci a été arasée, laissant place à des zones constructibles.

A la roche du Page, au Nord de la vallée, à hauteur du village, présence de dépôts juxta-glaciaires abandonnés par les eaux libérées par la fusion précoce des glaces, à une époque où les glaces s'avançaient vers l'étranglement du Saut des Cuves où est abandonnée une autre moraine frontale entre le cimetière et la route D 417 en direction de Gérardmer (*Butte du Béaba*).

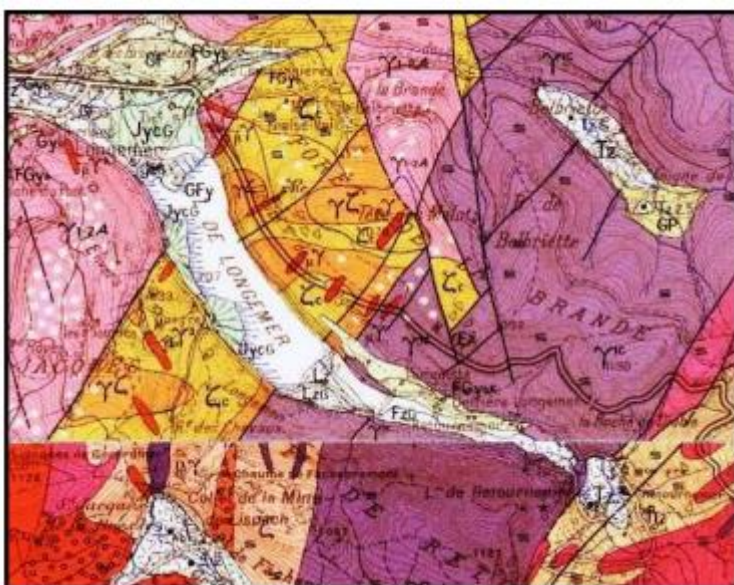
Les glaciers de l'ère quaternaire, à l'origine de cirques, de verrous et de moraines, ont largement contribué à façonner le relief et à définir le réseau hydrographique de la région. Au saut des Cuves se situe l'endroit où le glacier de Haute Vologne se scindait en deux : une branche obliquait à gauche vers Gérardmer, l'autre continuait tout droit (*actuelle vallée de la Vologne*) vers Kichompré, puis Granges sur Vologne.

Les alluvions de fond de vallée sont constituées d'éléments souvent grossiers, de galets et parfois de sable. Les nappes fluvio-glaciaires sont encore notables dans la vallée des lacs. Ces dépôts sont généralement très grossiers, riches en petits blocs, gros galets et graviers de nature granitique, avec des lentilles sableuses très diversement représentées et peu épaisses. Les moraines, constituées de matériaux transportés par les anciens glaciers et laissés plus ou moins sur place au cours de leur fusion étaient constituées de dépôts de cailloux et galets emballés dans une matrice sablo-argileuse prédominante.

Il est à noter qu'il existe sur le territoire communal des risques de catastrophes naturelles comme la sismicité qui est très faible mais non négligeable, car classé en zone sismique 1A. La commune a aussi connu plusieurs inondations, coulées de boue et mouvements de terrain l'obligeant à prendre des arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle. Le dernier concernant la tempête de 1999.



*Cheminement du glacier et de l'eau dans la vallée des lacs (Académie Nancy-Metz)*



*Carte géologique des environs du lac de Longemer (Géoportail, BRGM)*

## Lacis hydrographiques et aquifères

La géologie, le relief et le climat du département sont à l'origine de la diversité et de l'abondance de son réseau hydrographique né de pluies abondantes et de la fonte des neiges dans une région où l'imperméabilité du sous-sol et la rapidité des pentes favorisent l'utilisation de la force motrice de l'eau. La zone d'étude dépend du bassin de la Moselle, cette rivière torrentielle née au pied du col de Bussang connaît de fortes crues à la fonte des neiges et des pluies d'automne. Elle est l'artère centrale drainant près des deux tiers du département avec le bassin de la Meurthe pour affluer dans le Rhin à Coblenche.

La zone d'étude représente donc le bassin versant de la Vologne qui draine un bassin de 369 Km<sup>2</sup>. Son module observé sur une période de 40 ans (1969-2008) est de 9.70 m<sup>3</sup>/s à Cheniménil (88) proche de son point de confluence avec la Moselle. La Vologne présente des fluctuations saisonnières de débit assez marqué avec des hautes eaux d'hiver / printemps et des basses eaux d'été / automne.

En 2006, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse attribuait à l'eau de la Vologne, la qualité de "bonne" (1B), qualification attribuée à chacune des années de la décennie 1997-2006, sauf en 2002, où la rivière a atteint le niveau de "très bon" (1A).

La zone d'étude comprend aussi la zone Natura 2000 (**Fig. 2-3**) ainsi que le site classé (**Fig. 2-4**) page 5.



Bassin versant de la Vologne (Géoportail)

Il est difficile de référencer l'ensemble des cours d'eau au sens général du terme tant "les arrivées d'eau" sont nombreuses et variées. Cependant il a été référencé pour cette étude les arrivées d'eau principales et sempiternelles, notamment celles référencées par la DREAL et observées *in situ*. Quant aux autres sources d'alimentation secondaires et précaires, elles représentent ce que la nature sait faire, c'est-à-dire un drainage des eaux pluviales et de la fonte des neiges, restant tariés le reste du temps.

L'alimentation principale du lac prend racine au domaine du jardin d'altitude du Haut Chitelet naissance de :

- "La Vologne", enrichie par un affluent :
- "Le ruisseau des Feignes Fories", pour ensuite recevoir un autre cours d'eau :
- "Le ruisseau de Balveurche", pour enfin déboucher au lac de Retournemer point de confluence d'un dernier affluent :
- "Le ruisseau des Faignes sous Vologne"

La Vologne renaît une première fois en exutoire du lac de Retournemer pour franchir la cascade de Retournemer où elle s'écoule en direction du lac de Longemer, après avoir traversé le camping "Verte Vallée".

L'ensemble de ce réseau hydrographique débouche plein Sud dans le lac de Longemer à l'Est de la baignade de "la Clairière". Enfin le lac reçoit deux autres affluents côté Ouest que sont :

- "Le ruisseau de la Basse de la Mine" qui traverse le camping "Les Jonquilles",
- "Le ruisseau des Plombes" qui se jette dans le "Delta du ruisseau Saint Jacques"

La Vologne renaît alors une seconde fois en émissaire du lac de Longemer, au niveau de l'entrée du "Delta Saint Jacques" avant de recevoir la Jamagne, déversoir du lac de Gérardmer pour finir son cours en affluent rive droite de la Moselle à Jarménil (88).



Figure 2-10 : Réseau hydrographique bassin versant (Google Earth / DREAL)

## Climatologie

Le département connaît un climat semi-continental qualifié de “*climat Vosgien*”. Il se caractérise par des hivers longs et rigoureux, des étés chauds et parfois orageux, des printemps et des automnes marqués et souvent beaux. Les précipitations modérées de la plaine sont nettement plus abondantes en montagne où ces contrastes météorologiques sont accentués dans la partie Sud-Est du département. Ceci s’explique par l’altitude et l’orientation Nord-Sud du Massif Vosgien qui fait barrage aux nuages en provenance de l’Ouest, ainsi que l’effet de Föhn, laissant ainsi à la plaine d’Alsace un climat plus propice. “*La Vôge*”, (partie intercalée entre la plaine et la montagne) et le relief sont partagés par l’isohyète 1300 mm.

En 2010, le climat de la commune est de type climat de montagne, selon une étude du Centre national de la recherche scientifique s’appuyant sur une série de données couvrant la période 1971-2000. En 2020, Météo-France publie une typologie des climats de la France métropolitaine dans laquelle la commune est exposée à un climat semi-continental et est dans la région climatique Vosges, caractérisée par une pluviométrie très élevée (1 500 à 2 000 mm/an) en toutes saisons et un hiver rude (moins de 1 °C).

Pour la période 1971-2000, la température annuelle moyenne est de 7,8 °C, avec une amplitude thermique annuelle de 16,6 °C. Le cumul annuel moyen de précipitations est de 1 679 mm, avec 15,1 jours de précipitations en janvier et 11,5 jours en juillet. Pour la période 1991-2020, la température moyenne annuelle observée sur la station météorologique de Météo-France la plus proche, « Gérardmer », sur la commune de Gérardmer à 4 km à vol d’oiseau, est de 9,1 °C et le cumul annuel moyen de précipitations est de 1 797,3 mm. La température maximale relevée sur cette station est de 37 °C, atteinte le 7 août 2015 ; la température minimale est de -20,5 °C, atteinte le 20 décembre 2009.

Les paramètres climatiques de la commune ont été estimés pour le milieu du siècle (2041-2070) selon différents scénarios d’émission de gaz à effet de serre à partir des nouvelles projections climatiques de référence DRIAS-2020. Ils sont consultables sur un site dédié publié par Météo-France en novembre 2022.

### Climat à Xonrupt-Longemer par saison en 2024

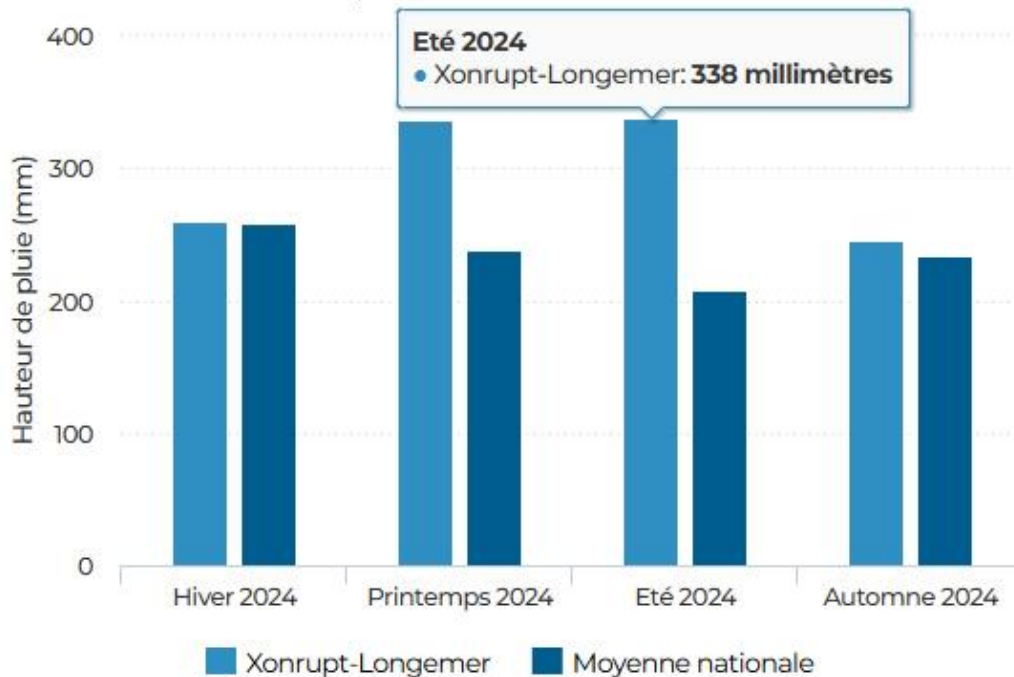
	Hiver	Printemps	Été	Automne
<b>Soleil</b>				
Heures d'ensoleillement	224 h	479 h	650 h	211 h
Moyenne nationale	291 h	542 h	656 h	264 h
Equivalent jours de soleil	9 j	20 j	27 j	9 j
Moyenne nationale	12 j	23 j	27 j	11 j
<b>Pluie</b>				
Hauteur de pluie	260 mm	337 mm	338 mm	246 mm
Moyenne nationale	258 mm	238 mm	208 mm	234 mm
<b>Vent</b>				
Vitesse de vent maximale	90 km/h	79 km/h	108 km/h	90 km/h
Moyenne nationale	169 km/h	151 km/h	130 km/h	155 km/h

## Pluviométrie

L'altitude fluctuante porte cette zone au-dessus des inversions de températures la protégeant des brouillards, mais le Massif Vosgien renforce les précipitations (*effet de Föhn*) ainsi que l'occurrence des orages (*effet de soulèvement*). Ce qui induit une pluviométrie abondante avec près de 1800 mm/an dans la zone d'étude et près de 2000 mm/an sur les crêtes au Hohneck. Donnant au Massif et par le fait à la zone d'étude le qualificatif de "Château d'eau de la Lorraine". Cette pluviométrie est confirmée avec près de 1800 mm/an.

## Pluie à Xonrupt-Longemer en 2024

Source : Linternaute.com d'après Météo France



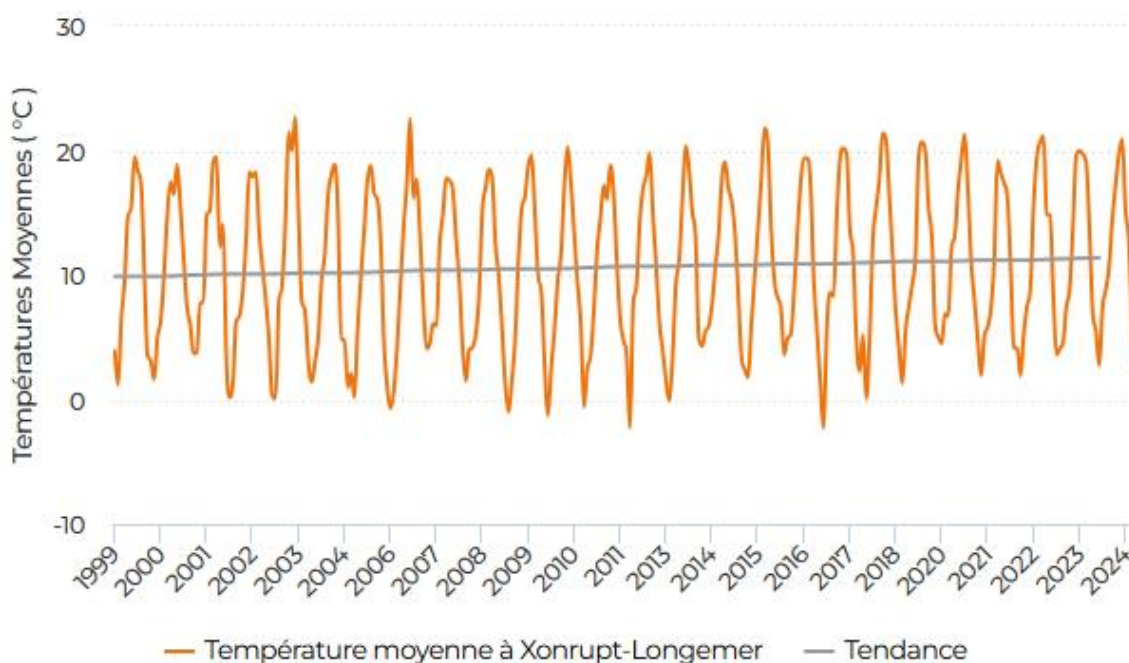
La commune de Xonrupt-Longemer a connu 1 181 millimètres de pluie en 2024, contre une moyenne nationale des villes de 938 millimètres de précipitations. Xonrupt-Longemer se situe à la position n°4 387 du classement des villes les plus pluvieuses.

## Températures

La température moyenne annuelle avoisine les 8° C. L'absence de brouillard dans la zone d'étude corrige, en grande partie, les écarts entre la plaine et la montagne.

### Evolution des températures à Xonrupt-Longemer

Source : Linternaute.com d'après Météo France



La commune de Xonrupt-Longemer est passée d'une température moyenne de 9,9 °c en 1999 à 11,4 °c en 2024.

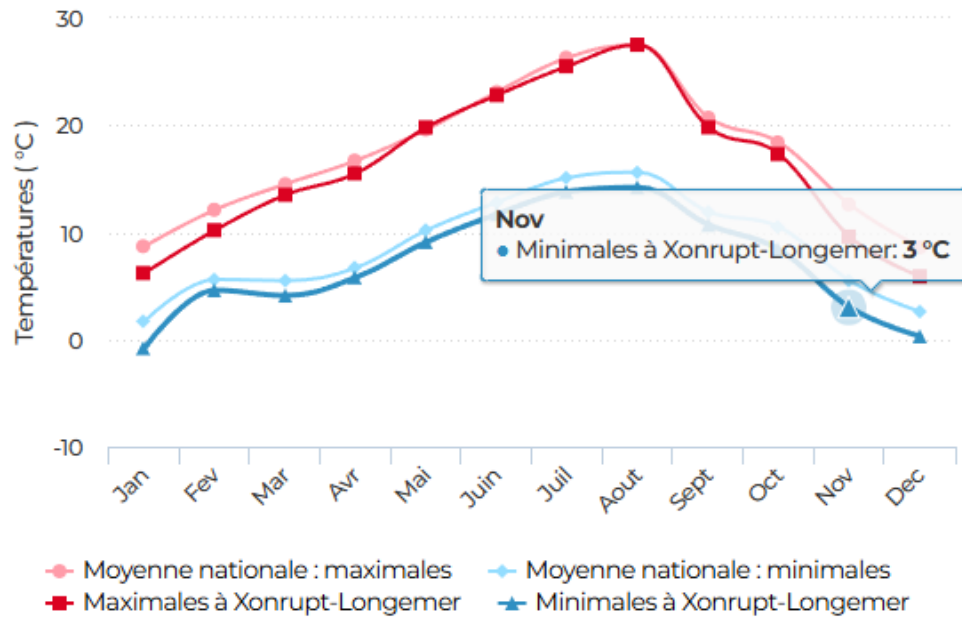
La moyenne mensuelle des températures minimales fluctue entre - 2°C à - 4°C en janvier et février à près de 12°C en été, pour des valeurs extrêmes quotidiennes de - 20°C à - 25°C en hiver. Avec en moyenne 95 jours de gel/an suivant l'altitude.

La moyenne mensuelle des températures maximales s'échelonne de 3°C en hiver à 24°C en été avec des valeurs quotidiennes à plus de 36°C. Il est constaté en moyenne sur l'année plus de 40 jours où les valeurs maximales dépassent les 25°C.

Il existe une grande amplitude entre les valeurs extrêmes.

## Températures à Xonrupt-Longemer en 2024

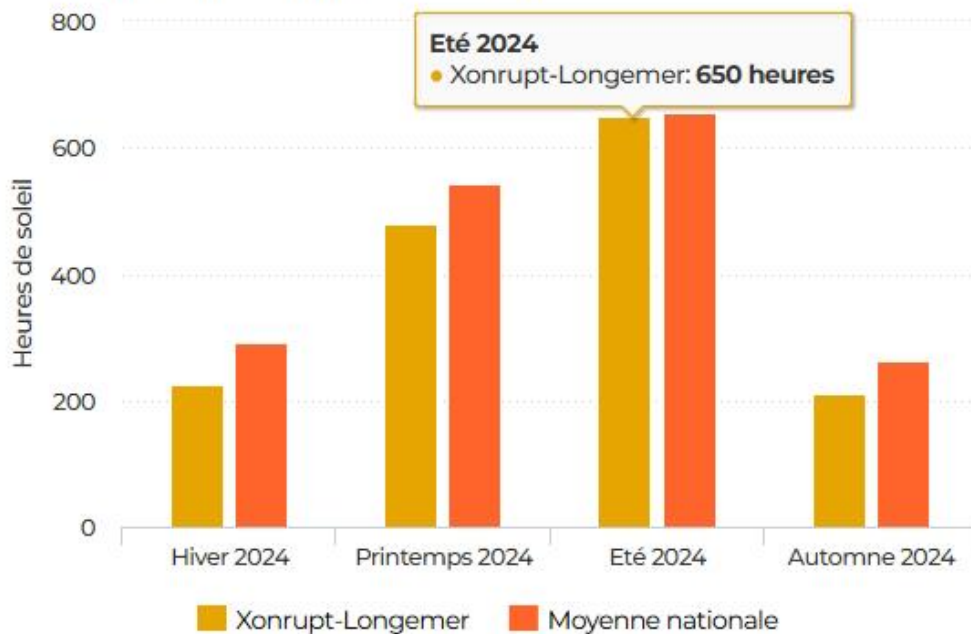
Source : Linternaute.com d'après Météo France



## Insolation

### Soleil à Xonrupt-Longemer en 2024

Source : Linternaute.com d'après Météo France



## L'enneigement

La neige est relativement fréquente avec plus de 140 jours/an sur les crêtes pour 70 jours en moyenne à 700m d'altitude.

Les vents dominants sont orientés Sud-Ouest / Nord-Est. Les rafales proviennent toujours du Sud-Ouest avec plus de 3% de vent supérieurs à 70 Km/h. Cependant, de part sa situation géographique, la zone d'étude n'est pas très exposée aux vents dominants.

## Environnement lacustre et ripicole

Malgré une orientation des vents dominants en Sud-Ouest/Nord-Est la zone est peu ventée du fait de sa géographie. Vu la position de son exutoire et celle de ses affluents, la circulation de l'eau est vraisemblablement orientée Sud - Nord. Lac d'origine glacière et profond, avec absence de courants forts, le lac de Longemer est un écosystème dit "*fermé*" en opposition aux rivières dont l'écosystème est dit "*ouvert*". C'est une masse d'eau dormante à faible taux de renouvellement avec une vie propre. Au printemps / été, il est observé une stratification thermique qui sous l'effet de la température réchauffe la couche d'eau superficielle du lac recouvrant une masse d'eau de grand volume qui reste fraîche.

Au débouché du ruisseau torrentiel des Plombes dans le delta, celui-ci adopte un cours plus tranquille et dépose en bas de pente les matériaux grossiers arrachés à la montagne formant un cône de déjection. Plusieurs petits bras du ruisseau déposent des sédiments plus fins pour constituer un delta lacustre le "*Delta du ruisseau Saint-Jacques*". Cette zone marécageuse et tourbeuse mais aussi bordée de prairies humides offre une grande variété d'habitats ripicoles et lacustres comme, pour les plus emblématiques, le Tarier des prés, (*oiseau d'intérêt Européen*) et plus exceptionnellement le Cuivré de la Bistrorte (*papillon protégé au niveau National*).

L'aulnaie marécageuse, dont l'Aulne glutineux, règne en maître, se développe dans le delta donnant un faux air de mangrove tropicale. Des herbiers flottants et amphibies comme, entres autres, la Litorelle et le Rubanier à feuilles étroites y ont trouvé un milieu favorable et protégé. Une ligne d'eau protège l'accès de cette zone aux embarcations afin d'éviter leur arrachage. Selon les saisons, les prairies se parent d'Epilobes en épis aux côtés desquelles pousse la Digitale pourpre (*utilisée en médecine comme cardiotonique*) sans oublier le soleil de nos prairies qu'est la jonquille !

Grâce à la diversité des habitats du lac et sa qualité halieutique, la faune aquatique n'est pas en reste avec la présence de nombreuses espèces parmi lesquelles on trouve la truite fario, le brochet et la lote de rivière qui font l'objet de mesures de protection.

La commune de Xonrupt-Longemer s'est engagée dans la protection du delta en signant en 1993 un bail emphytéotique de 18 ans avec le conservatoire des Sites Lorrains.

Ce partenariat a permis :

- La réalisation d'un plan de gestion biologique.
- L'installation d'une ligne d'eau pour la préservation des herbiers flottants.
- La création d'un sentier de découverte agrémenté d'un topo-guide, dont sont issues ces informations.

## Entours démographiques et bon emploi

La connaissance de la population et le bon emploi permet de mieux comprendre et de déterminer en partie les pressions anthropiques exercées sur le lac, son environnement, ses abords et donc ses plages. La région étant principalement à vocation touristique, l'avancement de la saison balnéaire permet aussi de mieux appréhender les pressions exercées.

### Population

En date du dernier recensement de 2022 la commune comptait une population municipale de 1475 habitants.

#### POP T1 - Population en historique depuis 1968

Population et densité	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Population	1 027	1 101	1 333	1 415	1 489	1 557	1 558	1 526	1 475
Densité moyenne (hab/km <sup>2</sup> )	33,4	35,9	43,4	46,1	48,5	50,7	50,7	49,7	48,0

(\*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2025.

Sources : Insee, RP1967 au RP1999 dénombremments, RP2006 au RP2022 exploitations principales.

### Secteur d'activité

Commune de Xonrupt-Longemer (88531)

#### RES T1 - Établissements par secteur d'activité agrégé et tranche d'effectifs fin 2023

Secteur d'activité	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
<b>Ensemble</b>	<b>67</b>	<b>100,0</b>	<b>11</b>	<b>43</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>0</b>
Agriculture, sylviculture et pêche	1	1,5	1	0	0	0	0
Industrie	5	7,5	1	2	1	1	0
Construction	10	14,9	1	9	0	0	0
Commerce, transports, services divers	47	70,1	8	30	6	3	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	4	6,0	0	2	1	1	0

Champ : établissements employeurs durant l'année et actifs la dernière semaine de décembre hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs. Les effectifs salariés correspondent ici aux postes présents durant la dernière semaine de décembre.

Source : Insee, Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores) en géographie au 01/01/2025.

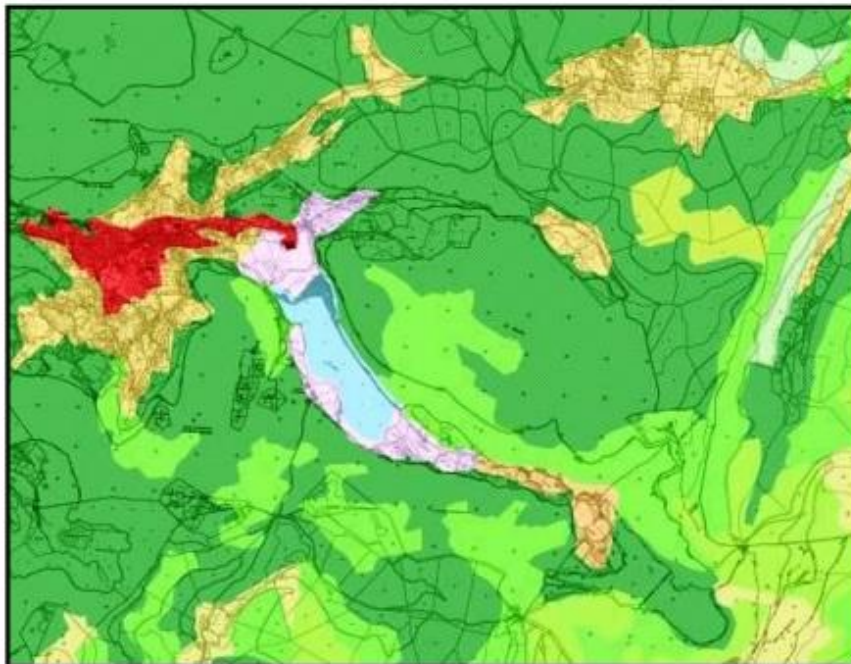
La zone la plus urbanisée de la commune est implantée en aval, au Nord et à une altitude inférieure au lac. Elle y accueille quelques commerces de proximité, ainsi que des entreprises essentiellement tournées vers l'exploitation du bois et la construction. L'agriculture est présente sur le territoire avec une exploitation agricole qui ne relève pas de la zone d'étude. Il existe plusieurs zones de pâturage sur le territoire dont celle des Plombes incluse dans la zone d'étude, cependant son exploitation est très limitée avec la présence de seulement quelques bovins. Le tourisme représente la part la plus importante de l'activité économique

de la commune du fait de son environnement privilégié, inspirant des “vacances au vert” en été, comme en hiver pour son domaine skiable.

La commune dispose d’une grande capacité d’hébergement grâce aux nombreux campings, hôtels, chambres d’hôtes, meublés, gîtes et autres locations diverses présents sur le territoire communal. Cette vocation touristique se traduit par l’implantation majoritaire des campings autour et en bordure du lac.

### Occupation des terres

La commune de Xonrupt contient une forte proportion de forêts (2/3) composées essentiellement de feuillus et de conifères (*parties vertes*). Le territoire le plus urbanisé est concentré en aval du lac (*partie rouge*) et est entouré de systèmes culturaux et parcellaires complexes (*parties jaune*). On retrouve ce système parcellaire complexe au Sud du lac jusqu’au lac de Retournemer. Les espaces ouverts avec absence de végétation dense (*partie blanche/grisée*) sont concentrés aux abords du lac. Ils se composent de terrains de camping en grande majorité, de terrains de sport, parcs de loisirs...



**Figure 2-29 : Occupation du sol et parcelles cadastrales autour du lac de Longemer (Géoportail - Corine Land Cover)**

Malgré une forte volonté de travailler sur l’assainissement en réseau, ainsi que sur les rejets directs, ces espaces ouverts représentent une source de pollution éventuelle avec un impact direct car ils sont présents aux abords immédiats du lac et connaissent une forte fréquentation pendant la saison estivale.

Concernant la zone urbaine située en aval et d’une altitude inférieure au lac (720 m zone urbaine - 736 m lac), il y a peu de chance qu’une pollution ait un impact sur la qualité des eaux de baignade.

## URBANISME

### *Typologie*

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, Xonrupt-Longemer est catégorisée bourg rural, selon la nouvelle grille communale de densité à sept niveaux définis par l'Insee en 2022. Elle appartient à l'unité urbaine de Gérardmer, une agglomération intra-départementale regroupant deux communes, dont elle est une commune de la banlieue. Par ailleurs la commune fait partie de l'aire d'attraction de Gérardmer, dont elle est une commune de la couronne. Cette aire, qui regroupe 13 communes, est catégorisée dans les aires de moins de 50 000 habitants.

### *Occupation des sols*

L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des forêts et milieux semi-naturels (81,3 % en 2018), une proportion identique à celle de 1990 (81,3 %). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : forêts (79,6 %), zones urbanisées (8,2 %), espaces verts artificialisés, non agricoles (3,4 %), prairies (3,2 %), eaux continentales (2,5 %), milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (1,6 %), zones agricoles hétérogènes (1,5 %). L'évolution de l'occupation des sols de la commune et de ses infrastructures peut être observée sur les différentes représentations cartographiques du territoire : la carte de Cassini (XVIII<sup>e</sup> siècle), la carte d'état-major (1820-1866) et les cartes ou photos aériennes de l'IGN pour la période actuelle (1950 à aujourd'hui).

## Les zones de baignade

L'arrêté municipal N°34/2005 du 9 juin 2005 régleme les activités au lac de Longemer. Cet arrêté

formule, entre autres, et particulièrement :

- Seules les embarcations à moteurs non thermiques sont autorisées à naviguer sur le lac.
- La circulation sur le lac est strictement interdite à tous types d'embarcations dans la zone du Delta Saint-Jacques et que cette zone est matérialisée par une ligne d'eau.
- L'accès aux plages est strictement interdit aux animaux (**Fig. 2-30**); il est strictement interdit de vidanger des effluents quel qu'ils soient.
- L'accès aux berges du lac est interdite aux véhicules à moteur.

Deux zones de baignade existent sur le lac ; ce sont des zones naturelles non aménagées, non délimitées et non surveillées. Ces deux zones de baignade se situent au Nord et au Sud du lac. Il est à noter que la baignade est interdite le long de la D67 (*versant Est*) et de la D67a (*versant Ouest*) du lac et que le stationnement des camping-cars est interdit autour et aux abords du lac.

### **FIN DE L'ANNEXE**

***Profil de baignade en milieu lacustre – Mairie de Xonrupt-Longemer – Mr Philippe BAROTTE***

## QUALITE DES EAUX DE BAINADE EN 2024



## RESULTATS ANALYSES DES PLAGES DE « LA CLAIRIERE » ET « LE DOMAINE » 2024 et 2025 en ANNEXES

L'« excellente » qualité de l'eau des 2 sites de baignade à Longemer ces 4 dernières années : « La Clairière » et « Le Domaine » nous incite à nous positionner sur un profil de baignade de Type 1. (voir résultats d'analyses en annexe)

## **FICHE DE SYNTHÈSE**

### **Profil de Baignade « Camping les Jonquilles »**

#### **Profil de Baignade de type 1**

**Département : Vosges (88)**

**Commune : XONRUPT-LONGEMER**

**Site de Baignade « Camping les Jonquilles »**

**Mr Nicolas GUERY (Gérant) 03 29 63 34 01 – 06 82 41 28 26**

#### **DESCRIPTION DE LA ZONE DE BAINNADE**

##### **Localisation**

Grande longueur du Lac de Longemer – Sud-ouest entre le lac et la route départementale RD67a

**Coordonnées extrémités des plages : 48°04'07''N 6°57'03''E → 48°03'56''N 6°57'04''E**

**Toute la rive du camping est baignable soit 370 mètres**

Seuls les clients séjournant au camping ont accès à la baignade.

Pour la tranquillité de nos campeurs, nous n'accueillons pas de baigneurs extérieurs.

##### **Caractéristiques**

Nature : Herbe – Sable – Roches

**Longueur de la rive, baignable sur toute la longueur : 370 mètres**

Superficie totale : 0,37 ha

Altitude moyenne des plages : 726 mètres

Point le plus haut du camping : 740 mètres

Point le plus bas du camping : 726 mètres

##### **Equipements**

Période de fréquentation : Mi-mai à mi-septembre

Fréquentation journalière estimée : 150 Personnes

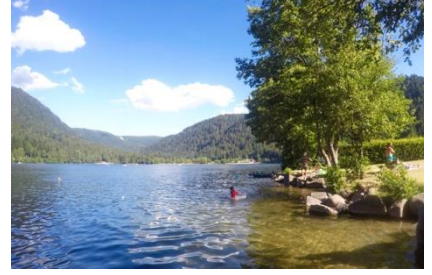
Equipements Sanitaires : Oui – 2 bâtiments sanitaire avec douches et toilettes

Poste de secours et surveillance : Non

Usages et loisirs nautiques : Baignade / Pêche / Bateaux gonflables / SUP

Accès aux animaux : Chiens tenus en laisse dans le camping - interdits dans l'eau

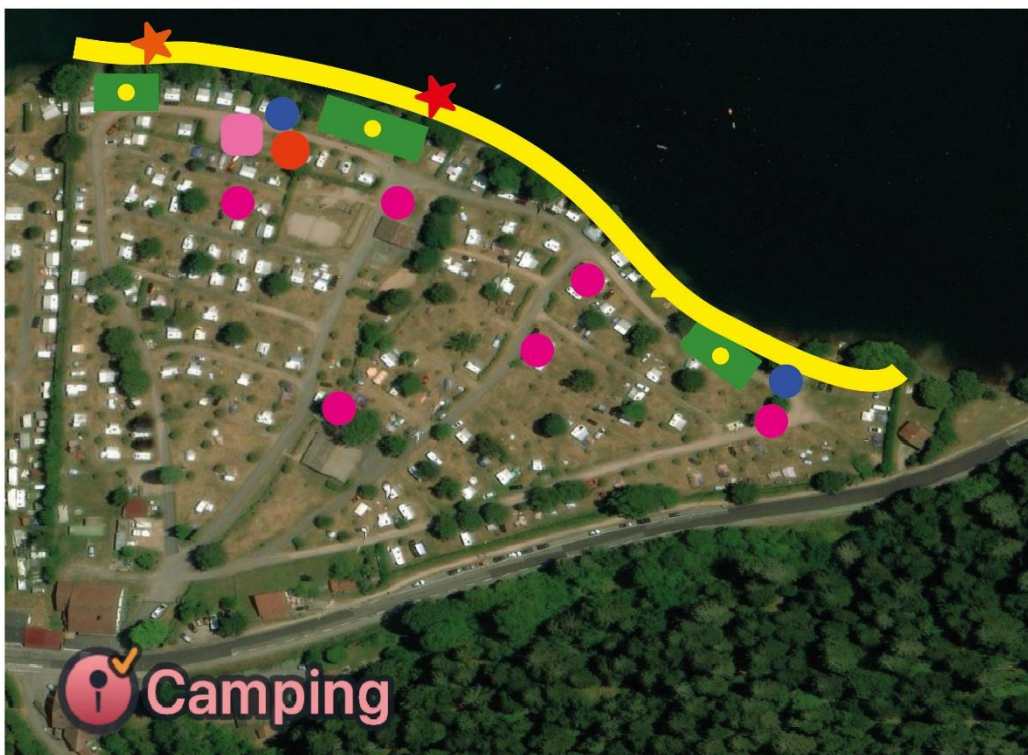
Autres équipements : Emplacements camping « Les pieds dans l'eau »



**LOCALISATION DES ZONES DE BAIGNADE  
SOURCES POTENTIELLES DE POLLUTION  
LIEUX DE PRELEVEMENT ET D'AUTO-SURVEILLANCE**



-  AIRE VIDANGE CAMPING CARS
-  POSTE RELEVEMENT CCGNV
-  EAUX PLUVIALES
-  BACS DEGRAISSEURS
-  ZONE BAIGNADE
-  ZONES COMMUNES
-  PRELEVEMENT SANITAIRE
-  AUTOSURVEILLANCE SANITAIRE



-  AIRE VIDANGE CAMPING CARS
-  POSTE RELEVEMENT CCGNV
-  EAUX PLUVIALES
-  BACS DEGRAISSEURS
-  ZONE BAIGNADE
-  ZONES COMMUNES
-  PRELEVEMENT SANITAIRE
-  AUTOSURVEILLANCE SANITAIRE

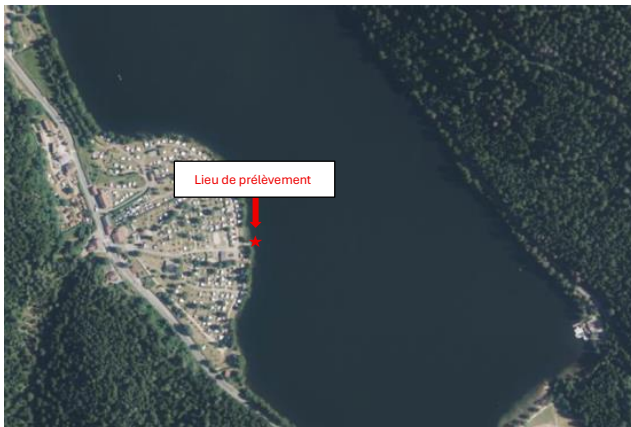
## MISE EN PLACE DES MOYENS DE CONTROLE ET D'ANALYSE DE LA QUALITE DES EAUX DE BAINNADE

### INFORMATION DU PUBLIC : TABLEAU D’AFFICHAGE A L’ENTREE DU CAMPING (lieu de passage commun à tous les clients et visiteurs, consultable avant d’entrer sur le camping)

- Résultats d’analyses
- Règlementation afférente au lac
- Classement de la qualité de l’eau
- Affichage quand nécessaire des mesures restrictives (arrêté de fermeture, précautions, mise en garde)
- Mise en place d’un drapeau sur mât (bleu/jaune/rouge) correspondant à la législation européenne si nécessaire.
- Rappel que le lac est un site classé qui impose le respect d’un cahier des charges strict
- Concernant le Paddle, le canoë et le kayak, le port du gilet est obligatoire en vertu de l’arrêté du 10 février 2016 relatif aux équipements de sécurité des bateaux ... et stipule expressément en son article 9 alinéa 1 le port obligatoire.

### ANALYSES SANITAIRES PAR ORGANISME EXTERIEUR

- Lieu de prélèvement : 48°04’03’’N 6°57’04’’E



### AUTO-SURVEILLANCE REALISÉE PAR L’EQUIPE DU CAMPING :

#### En milieu de plage :

- Tableau d’autosurveillance
  - Tenu d’un Carnet Sanitaire avec :
- Prise de température de l’eau  
→ Contrôle de la turbidité de l’eau à l’aide du disque de SECCHI à 1m de profondeur  
→ Contrôle de la pluviométrie – déterminer le seuil de précipitation alerte

<b>CAMPING LES JONQUILLES</b>			DATE :		REFERENT :	
TEMPERATURE (°C)			PH		TRANSPARENCE (m)	
AIR	EAU					
AVANT OUVERTURE	AVANT OUVERTURE	FIN DE JOURNEE	AVANT OUVERTURE	FIN DE JOURNEE	AVANT OUVERTURE	FIN DE JOURNEE
/	/	/	/	/	/	/
FREQUENTATION :		COULEUR DE L'EAU :		TRACES D'HYDROCARBURES :		
		PRESENCE DE MOUSSE OU D'ALGUES :		PRESENCE D'OBJETS OU DECHET :		
TENDANCE METEOROLOGIQUE :		1 2 3 4 5		PLUVIOMETRIE (mm) :		
COMMENTAIRES :				PERIODE D'OBSERVATION :		
OBSERVATIONS :						

<b>CAMPING LES JONQUILLES</b>			DATE :		REFERENT :	
TEMPERATURE (°C)			PH		TRANSPARENCE (m)	
AIR	EAU					
AVANT OUVERTURE	AVANT OUVERTURE	FIN DE JOURNEE	AVANT OUVERTURE	FIN DE JOURNEE	AVANT OUVERTURE	FIN DE JOURNEE
/	/	/	/	/	/	/
FREQUENTATION :		COULEUR DE L'EAU :		TRACES D'HYDROCARBURES :		
		PRESENCE DE MOUSSE OU D'ALGUES :		PRESENCE D'OBJETS OU DECHET :		
TENDANCE METEOROLOGIQUE :		1 2 3 4 5		PLUVIOMETRIE (mm) :		
COMMENTAIRES :				PERIODE D'OBSERVATION :		
OBSERVATIONS :						

## INVENTAIRE DES SOURCES POTENTIELLES DE POLLUTION ET MESURES DE GESTION

Diagnostic		Prévention			Actions
Sources potentielles de pollutions	Impact	Surveillance	Indicateur de suivis et seuil d'alerte	Mesure de gestion préventive associées	Mesures principales d'actions
	Faible *	Gérant			Diffusion de l'information
	Significatif **	Agent référent			réception du camping
	Fort ***	Personnel d'entretien			SMS à tous les clients
<b>Naturelles</b> Ruisseau de la Basse de la Mine	**	Prévisions Météo	Episodes pluvieux. Constat visuel	Fermeture préventive ou curative de la baignade	Mise en place d'un suivi sanitaire des eaux de baignade
<b>Naturelles</b> Pluvial : Pluies intenses/Orages	**	Prévisions Météo	Alertes Météo	Fermeture préventive ou curative de la baignade	Mise en place d'un suivi sanitaire des eaux de baignade
<b>Travaux forestiers</b> <b>Agriculture</b>	*	Coupes forestières	Constat visuel	Fermeture préventive ou curative de la baignade	Mise en place d'un suivi sanitaire des eaux de baignade
<b>Station de relèvement des eaux usées de Xonrupt</b>	***	Entretien Services des Eaux CCGHV	Constat visuel	Fermeture préventive ou curative de la baignade	Procédure d'alerte
<b>6 Bacs dégraisseurs Camping</b>	*	Vidanges/Nettoyage Services des Eaux CCGHV	Constat visuel	Fermeture préventive ou curative de la baignade	Procédure d'alerte
<b>Surfréquentation</b>	**	Contrôles réguliers	Constat de Surfréquentation	Limitation éventuelle du nombre de baigneurs ou instauration d'heures de baignade	Contrôles éventuels
<b>Animaux</b>	*	Contrôles réguliers	Animaux domestiques dans l'eau	Rappel de la réglementation interdiction d'accès à la baignade	Signalétique renforcée Respect du règlement
<b>Déchets</b>	*	Contrôles réguliers	Constat visuel	Rappel de la réglementation Fermeture préventive ou curative de la baignade	Signalétique renforcée Respect du règlement
<b>Fuite accidentelle hydrocarbure</b>	*	Contrôles réguliers	Constat visuel	Fermeture préventive ou curative de la baignade	Procédure d'alerte

### Autres risques

- Les plages « Le Domaine » et « La Clairière » n'ont pas d'impact direct avec nos zones de baignade, qui pourrait influencer la qualité de l'eau.
- Le Camping « Bellerive », jouxtant le camping, pourrait présenter les mêmes risques que nous
- Une seule exploitation agricole familiale au lieu-dit « Les Plombes » avec quelques têtes de bovins. Seule une pollution de type accidentelle peut être envisagée ; par exemple un déversement de lisier. Au vu de la position géographique de l'exploitation, une pollution transitant par le camping est improbable.

**RECENSEMENT D'UNE NOUVELLE BAIGNADE  
EFFECTUÉE PAR MR PHILIPPE BAROTTE – COMMUNE DE XONRUPT-LONGEMER  
(Mars 2025)**



**Annexe 2  
FICHE SYNTHETIQUE DE RECENSEMENT  
(A COMPLETER PAR LA COMMUNE A CHAQUE SAISON)**

SAISON BALNÉAIRE 2025

Département	Vosges
Nom de la commune	XONRUPT - LONGEMER
Numéro INSEE de la commune	88531
Nombre de sites déclarés durant la saison précédente saison 2024	2
Nombre de sites nouvellement déclarés pour la saison à venir saison 2025	1 (profil de baignade en cours de réalisation)
Nombre total de sites déclarés pour la saison à venir saison 2025	3

Fait à Xonrupt-Longemer, le 7/03/2025 par :  
BERTRAND Michel, Fonction : Maire



Document à renseigner, à signer et à retourner par mail :  
[ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr)

## Déclaration de la période d'ouverture d'une baignade Saison 2025

Je soussigné(e) **...** NICOLAS GUERY....., responsable de l'eau de baignade, déclare procéder à l'ouverture de la baignade désignée ci-dessous. Durant la période déclarée, la baignade sera conforme à la description ci-dessous et satisfera aux normes d'hygiène et de sécurité fixées par les articles L.1332-1 à L.1332-9, D.1332-14 à D.1332-42 du code de la santé publique et L.2213-23 du code général des collectivités territoriales.

Je vérifierai aussi souvent que nécessaire, et au moins avant chaque ouverture quotidienne, que rien ne compromet la sécurité et la salubrité des lieux. J'afficherai, pour qu'ils soient visibles par les baigneurs, le règlement des activités pratiquées, les derniers résultats du contrôle sanitaire (*Escherichia Coli, entérocoques et cyanobactéries...*), de l'autocontrôle (*température de l'eau et de l'air, transparence...*) et la synthèse du profil de vulnérabilité de l'eau de baignade à jour.

Nom de la commune d'implantation : XONRUPT-LONGEMER.....

Nom usuel de la baignade : CAMPING LES JONQUILLES.....

Date de début de saison : 15/05/2025..... Date de fin de saison : 15/09/2025.....

**Demande de publication des coordonnées et du classement européen de la baignade dans la plaquette régionale de l'ARS Grand Est** 1 Non

### Horaires d'ouverture :

Lundi : .....	Vendredi : .....
Mardi : .....	Samedi : .....
Mercredi : .....	Dimanche : .....
Jeudi : .....	Jours fériés : .....

Nom et Tél. du responsable de la baignade : Mr NICOLAS GUERY Tél : 06 82 41 28 26.....

Tél. de la baignade : 03 29 63 34 01..... Fax de la baignade : .....

Tél. de la mairie : 03 29 63 07 24..... Fax de la mairie : ..03 29 63 65 50.....

Adresse mail : info@camping-jonquilles.com.....

Nature de la gestion (rayer la mention inutile) :  Société privée

Autre (précisez) : .....

Si la gestion n'est pas municipale, merci de préciser :

Nom du gestionnaire : Mr Nicolas GUERY.....

Adresse du siège social : 2552 Route du Lac.....

Tél du siège social : 03 29 63 34 01 (fin avril à fin septembre)..... Fax du siège social : .....

Nom et Qualité du représentant légal : Mr Nicolas GUERY, Gérant SARL LONGEMO exploitant du Camping les Jonquilles.....

Est-il prévu que la baignade soit dotée d'un surveillant de baignade ?  Oui  Non

L'aménagement de la baignade est assuré par : Camping les Jonquilles.....

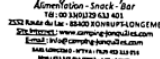
L'entretien de la baignade est assuré par : .....

La fréquence d'entretien du site est : Services Techniques Camping les Jonquilles.....

Le coût du contrôle sanitaire (analyses) sera facturé et adressé à : SARL LONGEMO - Camping les Jonquilles.....

Fait le ...25 avril 2025..... à Xonrupt-Longemer

Signature : 

  
Camping les Jonquilles  
2552 Route du Lac - 88400 XONRUPT-LONGEMER  
Tél : 03 29 63 34 01  
Site Internet : www.camping-jonquilles.com  
E-mail : info@camping-jonquilles.com  
Mise à jour : 07/04/2025

1 Quartier de la Magdeleine – CS 61019 - 88060 EPINAL CEDEX 09

Siège régional : 3 boulevard Joffre - CS 80071 - 54036 NANCY CEDEX - Standard régional : 03 83 39 30 30

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale

N°tél : 03.29.64.30.30

Courriel : [ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr)

**Baignade : CAMPING LES JONQUILLES**  
**en EAU SUPERFICIELLE**

prélevé le **mardi 24 juin 2025 à 11h46**

par :

Motif : **CONTRÔLE SANITAIRE**

Code SISE du PSV : **088000006844**

Code UE du PSV : **FRF3488531D088004**

Code du prélèvement : 08800098997

Code SISE du site : 088005325

Point de surveillance : CAMPING LES JONQUILLES

Commune : XONRUPT-LONGEMER

Résultats des mesures de terrain	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité
TEMPÉRATURE DE L'EAU	23,2	°C		<25°C
TEMPÉRATURE DE L'AIR	25,0	°C		
NÉBULOSITÉ	S	SANS OBJET		
FRÉQUENTATION INSTANTANÉE	1	SANS OBJET		
TRANSPARENCE SECCHI	1,00	m	Inf. ou égale à 1	
COULEUR (QUALITATIF)	0	SANS OBJET		
RÉSIDUS GOUDRONEUX ET MATIÈRES FLOTTANTES	ABSENCE	SANS OBJET		
HUILES MINÉRALES	ABSENCE	SANS OBJET		
SUBSTANCES TENSIO-ACTIVES /MOUSSE	ABSENCE	SANS OBJET		
.PH	7,6	unité pH		

Résultats de l'analyse microbiologique	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité
ENTÉROCOQUES /100ML (MP)	15	n/(100mL)	<660	<100
ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	<15	n/(100mL)	<1800	<100

Résultats de l'analyse des cyanobactéries	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité
---	--------	-------	--------------------	-----------------------

**Conclusion sanitaire de l'ARS**

Eau de baignade respectant les valeurs guide et seuil pour les  
paramètres contrôlés.

P/ la Préfète des Vosges, et par délégation,  
P/ la Directrice Générale de l'Agence Régionale  
de Santé Grand Est, et par délégation, La  
Directrice de la Délégation Territoriale des  
Vosges,



**Cécile AUBREGE GUYOT**

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale

N°tél : 03.29.64.30.30

Courriel : [ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr)

**Baignade : CAMPING LES JONQUILLES**  
**en EAU SUPERFICIELLE**

Code du prélèvement : 08800099009

Code SISE du site : 088005325

Point de surveillance : CAMPING LES JONQUILLES

Commune : XONRUPT-LONGEMER

prélevé le **lundi 07 juillet 2025 à 11h38**

par :

Motif : CONTRÔLE SANITAIRE

Code SISE du PSV : 088000006844

Code UE du PSV : FRF3488531D088004

Résultats des mesures de terrain	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité
TEMPÉRATURE DE L'EAU	22,0	°C		<25°c
TEMPÉRATURE DE L'AIR	14,0	°C		
NÉBULOSITÉ	P	SANS OBJET		
FRÉQUENTATION INSTANTANÉE	0	SANS OBJET		
TRANSPARENCE SECCHI	1,00	m	inf. ou égale à 1	
COULEUR (QUALITATIF)	0	SANS OBJET		
RÉSIDUS GOUDRONEUX ET MATIÈRES FLOTTANTES	ABSENCE	SANS OBJET		
HUILES MINÉRALES	ABSENCE	SANS OBJET		
SUBSTANCES TENSIO-ACTIVES /MOUSSE	ABSENCE	SANS OBJET		
.PH	7,6	unité pH		

Résultats de l'analyse microbiologique	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité
ENTÉROCOQUES /100ML (MP)	15	n/(100mL)	<660	<100
ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	15	n/(100mL)	<1800	<100

Résultats de l'analyse des cyanobactéries	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité
---	--------	-------	--------------------	-----------------------

**Préfète des Vosges**

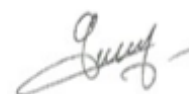
**Délégation Territoriale des Vosges**

**Epinal, le 10 juillet 2025**

**Conclusion sanitaire de l'ARS**

**Eau de baignade respectant les valeurs guide et seuil pour les  
paramètres contrôlés.**

P/ la Préfète des Vosges, et par délégation,  
P/ la Directrice Générale de l'Agence Régionale  
de Santé Grand Est, et par délégation, P/La  
Directrice de la Délégation Territoriale des  
Vosges, l'Adjointe à la Déléguée Territoriale



**Sophie GUERY**

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale

N°tél : 03.29.64.30.30

Courriel : [ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr)

**Baignade : CAMPING LES JONQUILLES**  
 en **EAU SUPERFICIELLE**

Code du prélèvement : 08800099033

Code Sise du site : 088005325

Point de surveillance : CAMPING LES JONQUILLES

Commune : XONRUPT-LONGEMER

prélevé le **mardi 29 juillet 2025 à 10h07**

par

Motif : **CONTRÔLE SANITAIRE**

Code SISE du PSV : 088000006844

Code UE du PSV : FRF3488531D008004

Résultats des mesures de terrain	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité
TEMPÉRATURE DE L'EAU	19,3	°C		<25°C
TEMPÉRATURE DE L'AIR	19,0	°C		
NÉBULOSITÉ	0	SANS OBJET		
FRÉQUENTATION INSTANTANÉE	1	SANS OBJET		
TRANSPARENCE SECCHI	1,00	m	inf. ou égale à 1	
COULEUR (QUALITATIF)	0	SANS OBJET		
RÉSIDUS GOUDRONEUX ET MATIÈRES FLOTTANTES	ABSENCE	SANS OBJET		
HUILES MINÉRALES	ABSENCE	SANS OBJET		
SUBSTANCES TENSIO-ACTIVES /MOUSSE	ABSENCE	SANS OBJET		
PH	6,3	unité pH		

Résultats de l'analyse microbiologique	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité
ENTÉROCOQUES /100ML (MP)	15	n/(100mL)	<660	<100
ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	<15	n/(100mL)	<1800	<100

Résultats de l'analyse des cyanobactéries	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité
---	--------	-------	--------------------	-----------------------

**Conclusion sanitaire de l'ARS**

Eau de baignade respectant les valeurs guide et seuil pour les  
paramètres contrôlés.

P/ la Préfète des Vosges, et par délégation,  
P/ la Directrice Générale de l'Agence Régionale  
de Santé Grand Est, et par délégation, La  
Directrice de la Délégation Territoriale des  
Vosges,



**Cécile AUBREGÉ GUYOT**

Préfète des Vosges

Délégation Territoriale des Vosges

Epinal, le 21 août 2025

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale

N°tél : 03.29.64.30.30

Courriel : [ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr)

**Baignade : CAMPING LES JONQUILLES**  
 en **EAU SUPERFICIELLE**

Code du prélèvement : 08800099054

Code SISE du site : 088005325

Point de surveillance : CAMPING LES JONQUILLES

Commune : XONRUPT-LONGEMER

prélevé le **lundi 18 août 2025 à 10h52**

par :

Motif : CONTRÔLE SANITAIRE

Code SISE du PSV : 088000006844

Code UE du PSV : FRF3488531D088004

Résultats des mesures de terrain	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité
TEMPÉRATURE DE L'EAU	22,7	°C		<25°C
TEMPÉRATURE DE L'AIR	22,0	°C		
NÉBULOSITÉ	8	SANS OBJET		
FRÉQUENTATION INSTANTANÉE	8	SANS OBJET		
TRANSPARENCE SECCHI	1,00	m	inf. ou égale à 1	
COULEUR (QUALITATIF)	0	SANS OBJET		
RÉSIDUS GOUDRONEUX ET MATIÈRES FLOTTANTES	ABSENCE	SANS OBJET		
HUILES MINÉRALES	ABSENCE	SANS OBJET		
SUBSTANCES TENSIO-ACTIVES /MOUSSE	ABSENCE	SANS OBJET		
pH	7,4	unité pH		

Résultats de l'analyse microbiologique	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité
ENTÉROCOQUES /100ML (MP)	15	n/(100mL)	<660	<100
ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	30	n/(100mL)	<1800	<100

Résultats de l'analyse des cyanobactéries	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité
---	--------	-------	--------------------	-----------------------

**Conclusion sanitaire de l'ARS**

Eau de baignade respectant les valeurs guide et seuil pour les  
paramètres contrôlés.

P/ la Préfète des Vosges, et par délégation,  
P/ la Directrice Générale de l'Agence Régionale  
de Santé Grand Est, et par délégation, La  
Directrice de la Délégation Territoriale des  
Vosges,



**Cécile AUBREGÉ GUYOT**

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale

N°tél : 03.29.64.30.30

Courriel : [ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr)

**Baignade : CAMPING LES JONQUILLES**  
 en **EAU SUPERFICIELLE**

prélevé le **lundi 08 septembre 2025 à 09h06**

par :

Motif : **CONTRÔLE SANITAIRE**

Code SISE du PSV : **088000006844**

Code UE du PSV : **FRF3488531D088004**

Code du prélèvement : 08800099075

Code SISE du site : 088005325

Point de surveillance : **CAMPING LES JONQUILLES**

Commune : **XONRUPT-LONGEMER**

Résultats des mesures de terrain	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité
TEMPÉRATURE DE L'EAU	18,5	°C		<25°c
TEMPÉRATURE DE L'AIR	17,0	°C		
NÉBULOSITÉ	N	SANS OBJET		
FRÉQUENTATION INSTANTANÉE	1	SANS OBJET		
TRANSPARENCE SECCHI	1,00	m	inf. ou égale à 1	
COULEUR (QUALITATIF)	0	SANS OBJET		
RÉSIDUS GOUDRONEUX ET MATIÈRES FLOTTANTES	ABSENCE	SANS OBJET		
HUILES MINÉRALES	ABSENCE	SANS OBJET		
SUBSTANCES TENSIO-ACTIVES /MOUSSE	ABSENCE	SANS OBJET		
PH	6,9	unité pH		

Résultats de l'analyse microbiologique	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité
ENTÉROCOQUES /100ML (MP)	30	n/(100mL)	<660	<100
ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	30	n/(100mL)	<1800	<100

Résultats de l'analyse des cyanobactéries	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité
---	--------	-------	--------------------	-----------------------

**Préfète des Vosges**

**Délégation Territoriale des Vosges**

**Epinal, le 11 septembre 2025**

**Conclusion sanitaire de l'ARS**

**Eau de baignade respectant les valeurs guide et seuil pour les  
paramètres contrôlés.**

P/ la Préfète des Vosges, et par délégation,  
P/ la Directrice Générale de l'Agence Régionale  
de Santé Grand Est, et par délégation, La  
Directrice de la Délégation Territoriale des  
Vosges,



**Cécile AUBREGÉ GUYOT**

*Sources :*

- *Site internet : [baignade.sante.gouv.fr](http://baignade.sante.gouv.fr)*
- *ARS Grand-Est*
- *Lac de Longemer / Xonrupt-Longemer : données Wikipédia*
- *Guide national pour l'élaboration d'un profil de baignade*
- *« Profil de baignade en milieu lacustre » par Mr Philippe BAROTTE*
- *Mairie de Xonrupt-Longemer*
- *Annexe 1 « Profil de Baignade en milieu lacustre » – Mairie de Xonrupt – Mr Philippe Barotte*
- *Analyse 2025 des Eaux de Baignade de la plage « Les Jonquilles »*
- *Annexe 2 Analyses Eaux de baignade des plages de « La Clairière » et « Le Domaine » 2024 et 2025 - Mairie de Xonrupt-Longemer*

*Remerciements :*

- *A la Mairie de Xonrupt-Longemer*
- *Particulièrement à Monsieur Philippe BAROTTE*

***Demande de Classification  
Plage du Camping les Jonquilles  
2552 Route du Lac  
88400 Xonrupt-Longemer  
Version 2 – Août 2025***

# ANNEXES 2 - RESULTATS ANALYSES 2024

## PLAGES DU DOMAINE ET DE LA CLAIRIERE – XONRUPT-LONGEMER



### EAUX DE BAINADES - Contrôle sanitaire



Préfet des Vosges

Délégation Territoriale des Vosges

Epinal, le 28 juin 2024

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale

N°tél : 03.29.64.66.70

Courriel : [ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr)

MAIRIE DE XONRUPT LONGEMER

12 PLACE DU 22 OCTOBRE 1919

88400 XONRUPT LONGEMER

**Baignade : Baignade "LE DOMAINE"**  
en EAU SUPERFICIELLE

prélevé le : **lundi 24 juin 2024 à 09h10**

par :

Motif : **CONTRÔLE SANITAIRE**

Code SISE du PSV : 088000004620

Code UE du PSV : FRF3488531D068001

Code du prélèvement : 08800098861

Code Sise du site : 088003542

Point de surveillance : Baignade "LE DOMAINE"

Commune : XONRUPT-LONGEMER

Résultats des mesures de terrain	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>				
TEMPÉRATURE DE L'EAU	17,5	°C		<25°C
TEMPÉRATURE DE L'AIR	18,0	°C		
FRÉQUENTATION AU MOMENT DU PLV	N	SANS OBJET		
NÉBULOSITÉ	S	SANS OBJET		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>				
COULEUR (QUALITATIF)	0	SANS OBJET		
RÉSIDUS GOUDRONEUX ET MATIÈRES FLOTTANTES	ABSENCE	SANS OBJET		
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>				
HUILES MINÉRALES	ABSENCE	SANS OBJET		
SUBSTANCES TENSIO-ACTIVES /MOUSSE	ABSENCE	SANS OBJET		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>				
PH	7,1	unité pH		
<b>AUTRES PHYTOPLANCTONS</b>				
EFFLORESCENCES ALGALES	ABSENCE	SANS OBJET		

Résultats de l'analyse de laboratoire	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>				
ENTÉROCOQUES /100ML (MP)	46	n/(100mL)	<200	<40
ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	<15	n/(100mL)	<500	<100

#### Conclusion sanitaire de l'ARS

Eau de baignade respectant les valeurs guide et seuil pour les paramètres contrôlés.

P/ le Préfet des Vosges, et par délégation,  
P/ le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation, La Déléguée Territoriale des Vosges,

Cécile AUBREGE GUYOT

ARS Grand Est - Délégation Départementale des Vosges - 1, quartier de la Magdeleine 88060 EPINAL CEDEX 09 - 03 83 39 30 30

Préfet des Vosges

Délégation Territoriale des Vosges

Epinal, le 28 juin 2024

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
 N°tél : 03.29.64.66.70  
 Courriel : [ars-grandest-dt88-vsse@ars.santa.fr](mailto:ars-grandest-dt88-vsse@ars.santa.fr)

MAIRIE DE XONRUPT LONGEMER  
 12 PLACE DU 22 OCTOBRE 1919  
 88400 XONRUPT LONGEMER

**Baignade : BAIGNADE "LA CLAIRIERE"**  
 en EAU SUPERFICIELLE

prélevé le : lundi 24 juin 2024 à 08h56

par :

Motif : CONTRÔLE SANITAIRE

Code SISE du PSV : 088000004621

Code UE du PSV : FRF3488531D088002

Code du prélèvement : 08800098860

Code Sise du site : 088003543

Point de surveillance : BAIGNADE "LA CLAIRIERE"

Commune : XONRUPT-LONGEMER

Résultats des mesures de terrain	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité
----------------------------------	--------	-------	--------------------	-----------------------

**CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL**

TEMPÉRATURE DE L'EAU	17,2	°C		<25°C
TEMPÉRATURE DE L'AIR	17,0	°C		
FRÉQUENTATION AU MOMENT DU PLV	N	SANS OBJET		
NÉBULOSITÉ	S	SANS OBJET		

**CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES**

COULEUR (QUALITATIF)	0	SANS OBJET		
RÉSIDUS GOUDRONEUX ET MATIÈRES FLOTTANTES	ABSENCE	SANS OBJET		

**DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES**

HUILES MINÉRALES	ABSENCE	SANS OBJET		
SUBSTANCES TENSIO-ACTIVES /MOUSSE	ABSENCE	SANS OBJET		

**EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE**

PH	7,1	unité pH		
----	-----	----------	--	--

**AUTRES PHYTOPLANCTONS**

EFFLORESCENCES ALGALES	ABSENCE	SANS OBJET		
------------------------	---------	------------	--	--

Résultats de l'analyse de laboratoire	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité
---------------------------------------	--------	-------	--------------------	-----------------------

**PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES**

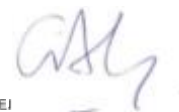
ENTÉROCOQUES /100ML (MP)	15	n/(100mL)	<200	<40
ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	<15	n/(100mL)	<500	<100

**Conclusion sanitaire de l'ARS**

Eau de baignade respectant les valeurs guide et seuil pour les paramètres contrôlés.

P/ le Préfet des Vosges, et par délégation,  
 P/ le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation, La Déléguée Territoriale des Vosges,

Cécile AUBREGE GUYOT



Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
 N°tél : 03.29.64.66.70  
 Courriel : [ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr)

MAIRIE DE XONRUPT LONGEMER  
 12 PLACE DU 22 OCTOBRE 1919

88400 XONRUPT LONGEMER

**Baignade : BAINADE "LE DOMAINE"**  
 en EAU SUPERFICIELLE

Code du prélèvement : 08800098871  
 Code Sise du site : 088003542  
 Point de surveillance : BAINADE "LE DOMAINE"  
 Commune : XONRUPT-LONGEMER

prélevé le : **lundi 08 juillet 2024 à 11h21**  
 par :  
 Motif : CONTRÔLE SANITAIRE  
 088000004620  
 FRF3488531D088001

	Résultats		Valeurs limites	
	valeur	Unité	bon/moyen	moyen/mauvais
<b>Résultats des mesures de terrain</b>				
TEMPÉRATURE DE L'EAU	19,6	°C		
TEMPÉRATURE DE L'AIR	22,0	°C		
FRÉQUENTATION AU MOMENT DU PLV	FA	qualitatif		
NÉBULOSITÉ	S	qualitatif		
COULEUR (QUALITATIF)	0	qualitatif		
RÉSIDUS GOUDRONEUX ET MATIÈRES FLOTTANTES	ABSENCE	qualitatif		
HUILES MINÉRALES	ABSENCE	qualitatif		
SUBSTANCES TENSIO-ACTIVES /MOUSSE	ABSENCE	qualitatif		
PH	7,3	unité pH		
EFFLORESCENCES ALGALES	ABSENCE	qualitatif		
<b>Références et résultats de l'analyse laboratoire</b>				
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>				
ENTÉROCOQUES /100ML (MP)	15	n/(100mL)	1	100 660
ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	<15	n/(100mL)	1	100 1 800

P/ le Préfet des Vosges, et par délégation,  
 P/ la Directrice Générale de l'Agence Régionale  
 de Santé Grand Est, et par délégation,  
 La Déléguée Territoriale des Vosges,

**Conclusion sanitaire de l'ARS**

Eau de baignade respectant les valeurs guide et seuil pour les  
 paramètres contrôlés.

Cécile AUBREGE GUYOT

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
 N°tél : 03.29.64.66.70  
 Courriel : [ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr)

MAIRIE DE XONRUPT LONGEMER  
 12 PLACE DU 22 OCTOBRE 1919

88400 XONRUPT LONGEMER

**Baignade : BAINADE "LA CLAIRIERE"**  
 en EAU SUPERFICIELLE

Code du prélèvement : 08800098870  
 Code Sise du site : 088003543  
 Point de surveillance : BAINADE "LA CLAIRIERE"  
 Commune : XONRUPT-LONGEMER

prélevé le : **lundi 08 juillet 2024 à 11h09**  
 par :  
 Motif : CONTRÔLE SANITAIRE  
 088000004621  
 FRF3488531D088002

	Résultats		Valeurs limites	
	valeur	Unité	bon/moyen	moyen/mauvais
<b>Résultats des mesures de terrain</b>				
TEMPÉRATURE DE L'EAU	19,6	°C		
TEMPÉRATURE DE L'AIR	22,0	°C		
FRÉQUENTATION AU MOMENT DU PLV	FA	qualitatif		
NÉBULOSITÉ	S	qualitatif		
COULEUR (QUALITATIF)	0	qualitatif		
RÉSIDUS GOUDRONEUX ET MATIÈRES FLOTTANTES	ABSENCE	qualitatif		
HUILES MINÉRALES	ABSENCE	qualitatif		
SUBSTANCES TENSIO-ACTIVES /MOUSSE	ABSENCE	qualitatif		
PH	7,2	unité pH		
EFFLORESCENCES ALGALES	ABSENCE	qualitatif		
<b>Références et résultats de l'analyse laboratoire</b>				
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>				
ENTÉROCOQUES /100ML (MP)	<15	n/(100mL)	1	100 660
ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	<15	n/(100mL)	1	100 1 800

P/ le Préfet des Vosges, et par délégation,  
 P/ la Directrice Générale de l'Agence Régionale  
 de Santé Grand Est, et par délégation,  
 La Déléguée Territoriale des Vosges,

**Conclusion sanitaire de l'ARS**

Eau de baignade respectant les valeurs guide et seuil pour les  
 paramètres contrôlés.

Cécile AUBREGE GUYOT

Préfet des Vosges

Délégation Territoriale des Vosges

Epinal, le 01 août 2024

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
 N°tél : 03.29.64.66.70  
 Courriel : [ars-grandest.drs.vosges@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest.drs.vosges@ars.sante.fr)

MAIRIE DE XONRUPT LONGEMER  
 12 PLACE DU 22 OCTOBRE 1919

88400 XONRUPT LONGEMER

**Baignade : BAINADE "LE DOMAINE"**

en **EAU SUPERFICIELLE**

prélevé le : **lundi 29 juillet 2024 à 11h36**

par :

Motif : **CONTRÔLE SANITAIRE**

Code du prélèvement : 08800098895

Code Site du site : 088003542

Point de surveillance : BAINADE "LE DOMAINE"

Commune : XONRUPT-LONGEMER

Code SISE du PSV : 088000004620

Code UE du PSV : FRF3488531D088001

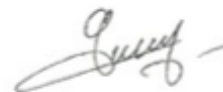
Résultats des mesures de terrain	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>				
TEMPÉRATURE DE L'EAU	23,0	°C		<25°C
TEMPÉRATURE DE L'AIR	24,0	°C		
FREQUENTATION AU MOMENT DU PLV	FO	SANS OBJET		
NÉBULOSITÉ	S	SANS OBJET		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>				
COULEUR (QUALITATIF)	0	SANS OBJET		
RESIDUS GOUDRONEUX ET MATIERES FLOTTANTES	ABSENCE	SANS OBJET		
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>				
HUILES MINÉRALES	ABSENCE	SANS OBJET		
SUBSTANCES TENSIO-ACTIVES /MOUSSE	ABSENCE	SANS OBJET		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>				
PH	7,5	unité pH		
<b>AUTRES PHYTOPLANCTONS</b>				
EFFLORESCENCES ALGALES	ABSENCE	SANS OBJET		

Résultats de l'analyse de laboratoire	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>				
ENTÉROCOQUES /100ML (MP)	15	n/(100mL)	<200	<40
ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	140	n/(100mL)	<500	<100

**Conclusion sanitaire de l'ARS**

Eau de baignade ne respectant pas les valeurs guides pour un ou plusieurs des paramètres mesurés. La baignade est susceptible d'entraîner un risque d'infection ORL ou digestives.  
 Il convient de mettre en oeuvre les mesures de gestion définies dans le profil de vulnérabilité de l'eau de baignade.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Grand Est et par délégation  
 P/La Déléguée territoriale  
 l'Adjointe à la Déléguée Territoriale



**Sophie GUERY**

**Délégation Territoriale des Vosges**

La Déléguée Territoriale des Vosges

**Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale**

A

**Affaire suivie par :** Delphine BREEMEERSCH

MAIRIE DE XONRUPT-LONGEMER

**Courriel :** ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr

12, place du 22 octobre 1919

**Tél :** 03.29.64.66.51

88400 XONRUPT-LONGEMER

Epinal, le 31 juillet 2024

Nos réf : 4\_Baign\CS\_Analyses\2024\NC\_BAIGN

Objet : Contrôle sanitaire des eaux de baignade. Prélèvements du 27/07/2024

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, les résultats d'analyse d'eau de baignade prélevée le 29 juillet 2024 dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire.

Ces résultats font état d'un dépassement des références pour les paramètres :

Paramètres	Escherichia coli (UFC/100ml)	Entérocoques intestinaux (UFC/100ml)
Référence de qualité	<100	<100
Limite de qualité	<1800	<660
Résultat d'analyse – Lac de Longemer « Le Domaine »	140	15

Afin de remédier à cette situation, il vous appartient de mettre en œuvre les mesures de gestion définies dans le profil de vulnérabilité de l'eau de baignade et de rechercher l'origine de cette contamination.

Compte tenu de la faible contamination, la baignade peut se poursuivre. Toutefois cette eau est susceptible d'entraîner un risque d'infection ORL ou digestives.

Il sera procédé, dans les 5 prochains jours ouvrés, à une nouvelle prise d'échantillons pour confirmer un retour à la normale.

Vous voudrez bien me tenir informée de la suite qui aura été réservée à cette affaire.

La déléguée Territoriale des Vosges



Cécile AUBREGÉ GUYOT

Préfet des Vosges

Délégation Territoriale des Vosges

Epinal, le 02 août 2024

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
 N°tél : 03.29.64.66.70  
 Courriel : [ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr)

MAIRIE DE XONRUPT LONGEMER  
 12 PLACE DU 22 OCTOBRE 1919  
 88400 XONRUPT LONGEMER

**Baignade : BAIGNADE "LA CLAIRIERE"**  
 en **EAU SUPERFICIELLE**

prélevé le : **lundi 29 juillet 2024 à 11h49**

Code du prélèvement : 08800098902  
 Code Sise du site : 088003543  
 Point de surveillance : BAIGNADE "LA CLAIRIERE"  
 Commune : XONRUPT-LONGEMER

par :  
 Motif : CONTRÔLE SANITAIRE  
 Code SISE du PSV : 088000004621  
 Code UE du PSV : FRF3488531D088002

Résultats des mesures de terrain	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>				
TEMPÉRATURE DE L'EAU	21,6	°C		<25°C
TEMPÉRATURE DE L'AIR	24,0	°C		
FRÉQUENTATION AU MOMENT DU PLV	M	SANS OBJET		
NÉBULOSITÉ	S	SANS OBJET		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>				
COULEUR (QUALITATIF)	0	SANS OBJET		
RESIDUS GOUDRONEUX ET MATIERES FLOTTANTES	ABSENCE	SANS OBJET		
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>				
HUILES MINÉRALES	ABSENCE	SANS OBJET		
SUBSTANCES TENSIO-ACTIVES /MOUSSE	ABSENCE	SANS OBJET		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>				
PH	7,5	unité pH		
<b>AUTRES PHYTOPLANCTONS</b>				
EFFLORESCENCES ALGALES	ABSENCE	SANS OBJET		

Résultats de l'analyse de laboratoire	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>				
ENTÉROCOQUES /100ML (MP)	<15	n/(100mL)	<200	<40
ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	<15	n/(100mL)	<500	<100

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Grand Est et  
 par délégation  
 P/La Déléguée territoriale  
 l'Adjointe à la Déléguée Territoriale

**Conclusion sanitaire de l'ARS**

Eau de baignade respectant les valeurs guide et seuil pour les paramètres contrôlés.



**Sophie QUERY**

Préfet des Vosges

Délégation Territoriale des Vosges

Epinal, le 14 août 2024

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale

N°tél : 03.29.64.66.70

Courriel : [ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr)

MAIRIE DE XONRUPT LONGEMER

12 PLACE DU 22 OCTOBRE 1919

88400 XONRUPT LONGEMER

**Baignade : BAIGNADE "LE DOMAINE"**  
en **EAU SUPERFICIELLE**

prélevé le : **lundi 05 août 2024 à 10h21**

par :

Motif : RECONTROLE BAIGNADE

Code SISE du PSV : 088000004620

Code UE du PSV : FRF3488531D088001

Code du prélèvement : 08800098903

Code Sise du site : 088003542

Point de surveillance : BAIGNADE "LE DOMAINE"

Commune : XONRUPT-LONGEMER

Résultats des mesures de terrain	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>				
TEMPÉRATURE DE L'EAU	21,2	°C		<25°C
TEMPÉRATURE DE L'AIR	22,0	°C		
FRÉQUENTATION AU MOMENT DU PLV	FA	SANS OBJET		
NÉBULOSITÉ	S	SANS OBJET		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>				
COULEUR (QUALITATIF)	0	SANS OBJET		
RESIDUS GOUDRONEUX ET MATIERES FLOTTANTES	ABSENCE	SANS OBJET		
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>				
HUILES MINÉRALES	ABSENCE	SANS OBJET		
SUBSTANCES TENSIO-ACTIVES /MOUSSE	ABSENCE	SANS OBJET		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>				
PH	7,5	unité pH		
<b>AUTRES PHYTOPLANCTONS</b>				
EFFLORESCENCES ALGALES	ABSENCE	SANS OBJET		
<b>Résultats de l'analyse de laboratoire</b>				
	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité

**PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES**

ENTÉROCOQUES /100ML (MP)

61 n/(100mL) <200 <40

ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)

140 n/(100mL) <500 <100

**Conclusion sanitaire de l'ARS**

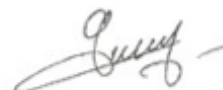
Eau de baignade ne respectant pas les valeurs guides pour un ou

plusieurs des paramètres mesurés. La baignade est susceptible d'entraîner un risque d'infection ORL ou digestives.

Il convient

de mettre en oeuvre les mesures de gestion définies dans le profil

de vulnérabilité de l'eau de baignade.



Sophie QUERY

**Délégation Territoriale des Vosges**

**Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale**

Affaire suivie par : Christophe LANGEVIN, T35 88

Courriel : ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr

Tél : 03.29.64.66 57

La Déléguée Territoriale des Vosges

A

Monsieur le Maire

12, Place du 22 octobre 1919

88400 XONRUPT-LONGEMER

Epinal, le 7 août 2024

Nos réf : T:\SE\LORVSSSED88\4\_Com\Xonrupt-Longemer\9\_ERP\LaClairiere\_BAIGN\_restauRapide\C\_CS\_Analyses

Objet : Contrôle sanitaire des eaux de baignade. Prélèvements du 5 août 2024

Comme évoqué lors d'un échange téléphonique le 7 août 2024 entre monsieur BAROTTE, responsable du service des sports de votre commune, et un agent de mes services, j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, les résultats d'analyses de l'eau du site de baignade (*Le Domaine*) prélevées le 5 août 2024 dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire.

Ces résultats font état d'un dépassement de la référence pour les paramètres :

Paramètres	Escherichia coli (NPP/100ml)	Entérocoques intestinaux (NPP/100ml)
Référence de qualité	<100	<100
Limite de qualité	<1800	<660
Résultat d'analyse <b>Baignade Domaine</b>	<b>140</b>	<b>61</b>

Afin de remédier à cette situation, il vous appartient de mettre en œuvre les mesures de gestion définies dans le profil de vulnérabilité de l'eau de baignade et de rechercher l'origine de cette contamination.

Compte tenu de la faible contamination, la baignade peut se poursuivre. Toutefois cette eau est susceptible d'entraîner un risque d'infection ORL ou digestives.

Il sera procédé, dans les 5 prochains jours ouvrés, à une nouvelle prise d'échantillons pour confirmer un retour à la normale.

Vous voudrez bien me tenir informée de la suite qui aura été réservée à cette affaire.

 La déléguée Territoriale des Vosges

**Le chef de service,**



**Lucie TOME**

**Délégation Territoriale des Vosges**

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale

Affaire suivie par : Christophe LANGEVIN, T3S 88

Courriel : ars-grandest-d88-vsso@ars.sante.fr

Tél : 03.29.64.66 57

La Déléguée Territoriale des Vosges

A

Monsieur le Maire

12, Place du 22 octobre 1919

88400 XONRUPT-LONGEMER

Epinal, le 14 août 2024

Nos réf : LeDomaine\_BAIGNIC\_CS\_Analyses\2024\240814\_NCBacterio

Objet : Contrôle sanitaire des eaux de baignade. Prélèvements du 12 août 2024

Comme évoqué lors d'un échange téléphonique le 14 août 2024 entre monsieur BAROTTE, responsable du service des sports de votre commune, et un agent de mes services, j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, les résultats d'analyses du recontrôle de l'eau du site de baignade (*Le Domaine*) prélevée le 12 août 2024 dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire.

Ces résultats font état d'un dépassement de la référence pour les paramètres :

Paramètres	Escherichia coli (NPP/100ml)	Entérocoques intestinaux (NPP/100ml)
Référence de qualité	<100	<100
Limite de qualité	<1800	<660
Résultat d'analyse	<b>270</b>	<b>310</b>
<b>Baignade Domaine</b>		

Afin de remédier à cette non-conformité bactériologique persistante, il vous appartient de mettre en œuvre les mesures de gestion définies dans le profil de vulnérabilité de l'eau de baignade et de rechercher l'origine de cette contamination.

Compte tenu de la faible contamination, la baignade peut se poursuivre. Toutefois cette eau est susceptible d'entraîner un risque d'infection ORL ou digestives.

Il sera procédé, dans les 5 prochains jours ouvrés, à une nouvelle prise d'échantillons pour confirmer un retour à la normale.

Vous voudrez bien me tenir informée de la suite qui aura été réservée à cette affaire.

La déléguée Territoriale des Vosges

Le chef de service,



Lucie TOME

Préfet des Vosges

Délégation Territoriale des Vosges

Epinal, le 22 août 2024

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
 N°tél : 03.29.64.66.70  
 Courriel : [ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr)

MAIRIE DE XONRUPT LONGEMER  
 12 PLACE DU 22 OCTOBRE 1919  
 88400 XONRUPT LONGEMER

**Baignade : BAIGNADE "LE DOMAINE"**  
**en EAU SUPERFICIELLE**

Code du prélèvement : 08800098921  
 Code Sise du site : 088003542  
 Point de surveillance : BAIGNADE "LE DOMAINE"  
 Commune : XONRUPT-LONGEMER

prélevé le : **lundi 19 août 2024 à 09h52**  
 par:

Motif : **CONTRÔLE SANITAIRE**  
 Code SISE du PSV : 088000004620  
 Code UE du PSV : FRF3488531D088001

Résultats des mesures de terrain	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>				
TEMPÉRATURE DE L'EAU	22,0	°C		<25°C
TEMPÉRATURE DE L'AIR	19,0	°C		
FRÉQUENTATION AU MOMENT DU PLV	N	SANS OBJET		
NÉBULOSITÉ	S	SANS OBJET		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>				
COULEUR (QUALITATIF)	0	SANS OBJET		
RESIDUS GOUDRONEUX ET MATIERES FLOTTANTES	ABSENCE	SANS OBJET		
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>				
HUILES MINÉRALES	ABSENCE	SANS OBJET		
SUBSTANCES TENSIO-ACTIVES /MOUSSE	ABSENCE	SANS OBJET		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>				
PH	7,4	unité pH		
<b>AUTRES PHYTOPLANCTONS</b>				
EFFLORESCENCES ALGALES	ABSENCE	SANS OBJET		

Résultats de l'analyse de laboratoire	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>				
ENTÉROCOQUES /100ML (MP)	<15	n/(100mL)	<200	<40
ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	30	n/(100mL)	<500	<100

P/ le Préfet des Vosges, et par délégation,  
 P/ le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation, La Déléguée Territoriale des Vosges,

**Conclusion sanitaire de l'ARS**

Eau de baignade respectant les valeurs guide et seuil pour les paramètres contrôlés.



Préfet des Vosges

Délégation Territoriale des Vosges

Epinal, le 22 août 2024

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
 N°tél : 03.29.64.66.70  
 Courriel : [ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr)

MAIRIE DE XONRUPT LONGEMER  
 12 PLACE DU 22 OCTOBRE 1919  
 88400 XONRUPT LONGEMER

**Baignade : BAIGNADE "LA CLAIRIERE"**  
 en **EAU SUPERFICIELLE**

prélevé le : **lundi 19 août 2024 à 09h36**

Code du prélèvement : 08800098920  
 Code Sise du site : 088003543  
 Point de surveillance : BAIGNADE "LA CLAIRIERE"  
 Commune : XONRUPT-LONGEMER

par :  
 Motif : CONTRÔLE SANITAIRE  
 Code SISE du PSV : 088000004621  
 Code UE du PSV : FRF3488531D088002

Résultats des mesures de terrain	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>				
TEMPÉRATURE DE L'EAU	22,0	°C		<25°C
TEMPÉRATURE DE L'AIR	18,0	°C		
FRÉQUENTATION AU MOMENT DU PLV	FA	SANS OBJET		
NÉBULOSITÉ	S	SANS OBJET		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>				
COULEUR (QUALITATIF)	0	SANS OBJET		
RESIDUS GOUDRONEUX ET MATIERES FLOTTANTES	ABSENCE	SANS OBJET		
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>				
HUILES MINÉRALES	ABSENCE	SANS OBJET		
SUBSTANCES TENSIO-ACTIVES /MOUSSE	ABSENCE	SANS OBJET		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>				
PH	7,3	unité pH		
<b>AUTRES PHYTOPLANCTONS</b>				
EFFLORESCENCES ALGALES	ABSENCE	SANS OBJET		

Résultats de l'analyse de laboratoire	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>				
ENTÉROCOQUES /100ML (MP)	30	n/(100mL)	<200	<40
ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	<15	n/(100mL)	<500	<100

P/ le Préfet des Vosges, et par délégation,  
 P/ le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation, La Déléguée Territoriale des Vosges,

**Conclusion sanitaire de l'ARS**

Eau de baignade respectant les valeurs guide et seuil pour les paramètres contrôlés.



# RESULTATS ANALYSES 2025

## PLAGES DU DOMAINE ET DE LA CLAIRIERE – XONRUPT-LONGEMER



**EAUX DE BAINADES - Contrôle sanitaire**



Préfète des Vosges

Délégation Territoriale des Vosges

Epinal, le 19 juin 2025

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale  
N°tél : 03.29.64.30.30  
Courriel : [ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr)

MAIRIE DE XONRUPT LONGEMER  
12 PLACE DU 22 OCTOBRE 1919  
88400 XONRUPT LONGEMER

**Baignade : BAIGNADE "LE DOMAINE"**  
en **EAU SUPERFICIELLE**

Code du prélèvement : 08800098985  
Code Sise du site : 088003542  
Point de surveillance : BAIGNADE "LE DOMAINE"  
Commune : XONRUPT-LONGEMER

prélevé le : **lundi 16 juin 2025 à 09h42**  
par:  
Motif : **CONTRÔLE SANITAIRE**  
Code SISE du PSV : 088000004620  
Code UE du PSV : FRF3488531D088001

Résultats des mesures de terrain	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité
TEMPÉRATURE DE L'EAU	20,7	°C		<25°C
TEMPÉRATURE DE L'AIR	18,0	°C		
NÉBULOSITÉ	8	SANS OBJET		
FRÉQUENTATION INSTANTANÉE	0	SANS OBJET		
TRANSPARENCE SECCHI	1,00	m	Inf. ou égale à 1	
COULEUR (QUALITATIF)	0	SANS OBJET		
RÉSIDUS GOUDRONEUX ET MATIÈRES FLOTTANTES	ABSENCE	SANS OBJET		
HUILES MINÉRALES	ABSENCE	SANS OBJET		
SUBSTANCES TENSIO-ACTIVES /MOUSSE	ABSENCE	SANS OBJET		
PH	7,1	unité pH		

Résultats de l'analyse microbiologique	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité
ENTÉROCOQUES /100ML (MP)	<15	n/(100mL)	<200	<40
ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	94	n/(100mL)	<500	<100

Résultats de l'analyse des cyanobactéries	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité

### Conclusion sanitaire de l'ARS

**Eau de baignade respectant les valeurs guide et seuil pour les paramètres contrôlés.**

P/ la Préfète des Vosges, et par délégation,  
P/ la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation, La Directrice de la Délégation Territoriale des Vosges,

  
**Cécile AUBRÈGE GUYOT**

Préfète des Vosges

Délégation Territoriale des Vosges

Epinal, le 20 juin 2025

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale

N°tél : 03.29.64.30.30

Courriel : [ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr)

MAIRIE DE XONRUPT LONGEMER

12 PLACE DU 22 OCTOBRE 1919

88400 XONRUPT LONGEMER

**Baignade : BAIGNADE "LA CLAIRIERE"**  
 en **EAU SUPERFICIELLE**

prélevé le : **lundi 16 juin 2025 à 09h24**

par :

Motif : **CONTRÔLE SANITAIRE**

Code du prélèvement : 08800098866

Code Sise du site : 088003543

Point de surveillance : BAIGNADE "LA CLAIRIERE"

Commune : XONRUPT-LONGEMER

Code SISE du PSV : 088000004621

Code UE du PSV : FRF3488531D088002

Résultats des mesures de terrain	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité
TEMPÉRATURE DE L'EAU	20,5	°C		<25°C
TEMPÉRATURE DE L'AIR	17,3	°C		
NÉBULOSITÉ	8	SANS OBJET		
FRÉQUENTATION INSTANTANÉE	2	SANS OBJET		
TRANSPARENCE SECCHI	1,00	m	Inf. ou égale à 1	
COULEUR (QUALITATIF)	0	SANS OBJET		
RÉSIDUS GOUDRONEUX ET MATIÈRES FLOTTANTES	ABSENCE	SANS OBJET		
HUILES MINÉRALES	ABSENCE	SANS OBJET		
SUBSTANCES TENSIO-ACTIVES /MOUSSE	ABSENCE	SANS OBJET		
PH	7,1	unité pH		

Résultats de l'analyse microbiologique	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité
ENTÉROCOQUES /100ML (MP)	30	n/(100mL)	<200	<40
ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	46	n/(100mL)	<500	<100

Résultats de l'analyse des cyanobactéries	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité

### Conclusion sanitaire de l'ARS

Eau de baignade respectant les valeurs guide et seuil pour les

paramètres contrôlés.

P/ la Préfète des Vosges, et par délégation,  
 P/ la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation, La Directrice de la Délégation Territoriale des Vosges.



Cécile AUBREGE GUYOT

Préfète des Vosges

Délégation Territoriale des Vosges

Epinal, le 10 juillet 2025

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale

N°tél : 03.29.64.30.30

Courriel : [ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr)

MAIRIE DE XONRUPT LONGEMER

12 PLACE DU 22 OCTOBRE 1919

88400 XONRUPT LONGEMER

**Baignade : BAIGNADE "LE DOMAINE"**  
 en **EAU SUPERFICIELLE**

Code du prélèvement : 08800099011  
 Code Sise du site : 088003542  
 Point de surveillance : BAIGNADE "LE DOMAINE"  
 Commune : XONRUPT-LONGEMER

prélevé le : **lundi 07 juillet 2025 à 11h27**

par :

Motif : **CONTRÔLE SANITAIRE**

Code SISE du PSV : 088000004620

Code UE du PSV : FRF3488531D088001

Résultats des mesures de terrain	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité
TEMPÉRATURE DE L'EAU	21,6	°C		<25°C
TEMPÉRATURE DE L'AIR	14,0	°C		
NÉBULOSITÉ	P	SANS OBJET		
FRÉQUENTATION INSTANTANÉE	1	SANS OBJET		
TRANSPARENCE SECCHI	1,00	m	Inf. ou égale à 1	
COULEUR (QUALITATIF)	0	SANS OBJET		
RÉSIDUS GOUDRONEUX ET MATIÈRES FLOTTANTES	ABSENCE	SANS OBJET		
HUILES MINÉRALES	ABSENCE	SANS OBJET		
SUBSTANCES TENSIO-ACTIVES /MOUSSE	ABSENCE	SANS OBJET		
PH	7,5	unité pH		

Résultats de l'analyse microbiologique	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité
ENTÉROCOQUES /100ML (MP)	<15	n/(100mL)	<660	<100
ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	61	n/(100mL)	<1800	<100

Résultats de l'analyse des cyanobactéries	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité
---	--------	-------	--------------------	-----------------------

**Conclusion sanitaire de l'ARS**

Eau de baignade respectant les valeurs guide et seuil pour les paramètres contrôlés.

P/ la Préfète des Vosges, et par délégation,  
 P/ la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation, P/La Directrice de la Délégation Territoriale des Vosges, l'Adjointe à la Déléguée Territoriale



Sophie GUERY

Préfète des Vosges

Délégation Territoriale des Vosges

Epinal, le 10 juillet 2025

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale

N°tél : 03.29.64.30.30

Courriel : [ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr)

MAIRIE DE XONRUPT LONGEMER

12 PLACE DU 22 OCTOBRE 1919

88400 XONRUPT LONGEMER

**Baignade : BAIGNADE "LA CLAIRIERE"**  
 en **EAU SUPERFICIELLE**

Code du prélèvement : 08800099010

Code Sise du site : 088003543

Point de surveillance : BAIGNADE "LA CLAIRIERE"

Commune : XONRUPT-LONGEMER

prélevé le : **lundi 07 juillet 2025 à 11h47**

par :

Motif : **CONTRÔLE SANITAIRE**

Code SISE du PSV : 088000004621

Code UE du PSV : FRF3488531D088002

Résultats des mesures de terrain	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité
TEMPÉRATURE DE L'EAU	22,0	°C		<25°C
TEMPÉRATURE DE L'AIR	14,0	°C		
NÉBULOSITÉ	P	SANS OBJET		
FRÉQUENTATION INSTANTANÉE	0	SANS OBJET		
TRANSPARENCE SECCHI	1,00	m	Inf. ou égale à 1	
COULEUR (QUALITATIF)	0	SANS OBJET		
RÉSIDUS GOUDRONEUX ET MATIÈRES FLOTTANTES	ABSENCE	SANS OBJET		
HUILES MINÉRALES	ABSENCE	SANS OBJET		
SUBSTANCES TENSIO-ACTIVES /MOUSSE	ABSENCE	SANS OBJET		
PH	7,6	unité pH		


Résultats de l'analyse microbiologique	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité
ENTÉROCOQUES /100ML (MP)	<15	n/(100mL)	<660	<100
ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	<15	n/(100mL)	<1800	<100

Résultats de l'analyse des cyanobactéries	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité
---	--------	-------	--------------------	-----------------------

**Conclusion sanitaire de l'ARS**

Eau de baignade respectant les valeurs guide et seuil pour les paramètres contrôlés.

P/ la Préfète des Vosges, et par délégation,  
 P/ la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation, P/La Directrice de la Délégation Territoriale des Vosges, l'Adjointe à la Déléguée Territoriale



Sophie GUERY

Préfète des Vosges

Délégation Territoriale des Vosges

Epinal, le 01 août 2025

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale

N°tél : 03.29.64.30.30

Courriel : [ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr)

MAIRIE DE XONRUPT LONGEMER

12 PLACE DU 22 OCTOBRE 1919

88400 XONRUPT LONGEMER

**Baignade : BAIGNADE LE DOMAINE**  
 en **EAU SUPERFICIELLE**

Code du prélèvement : 08800099035  
 Code Sise du site : 088003542  
 Point de surveillance : BAIGNADE LE DOMAINE  
 Commune : XONRUPT-LONGEMER

prélevé le : mardi 29 juillet 2025 à 09h56

par :

Motif : CONTRÔLE SANITAIRE

Code SISE du PSV : 088000004620

Code UE du PSV : FRF3488531D088001

Résultats des mesures de terrain	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité
TEMPÉRATURE DE L'EAU	19,3	°C		<25°C
TEMPÉRATURE DE L'AIR	17,0	°C		
NÉBULOSITÉ	8	SANS OBJET		
FRÉQUENTATION INSTANTANÉE	2	SANS OBJET		
TRANSPARENCE SECCHI	1,00	m	inf. ou égale à 1	
COULEUR (QUALITATIF)	0	SANS OBJET		
RÉSIDUS GOUDRONEUX ET MATIÈRES FLOTTANTES	ABSENCE	SANS OBJET		
HUILES MINÉRALES	ABSENCE	SANS OBJET		
SUBSTANCES TENSIO-ACTIVES /MOUSSE	ABSENCE	SANS OBJET		
PH	6,6	unité pH		

Résultats de l'analyse microbiologique	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité
ENTÉROCOQUES /100ML (MP)	<15	n/(100mL)	<660	<100
ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	15	n/(100mL)	<1800	<100

Résultats de l'analyse des cyanobactéries	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité

### Conclusion sanitaire de l'ARS

Eau de baignade respectant les valeurs guide et seuil pour les paramètres contrôlés.

P/ la Préfète des Vosges, et par délégation,  
 P/ la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation, La Directrice de la Délégation Territoriale des Vosges.



Cécile AUBREGÉ GUYOT

Préfète des Vosges

Délégation Territoriale des Vosges

Epinal, le 01 août 2025

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale

N°tél : 03.29.64.30.30

Courriel : [ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr)

MAIRIE DE XONRUPT LONGEMER

12 PLACE DU 22 OCTOBRE 1919

88400 XONRUPT LONGEMER

**Baignade : BAIGNADE LA CLAIERIE**  
 en **EAU SUPERFICIELLE**

Code du prélèvement : 08800099034

Code SISE du site : 088003543

Point de surveillance : BAIGNADE LA CLAIERIE

Commune : XONRUPT-LONGEMER

prélevé le : mardi 29 juillet 2025 à 10h14

par :

Motif : CONTRÔLE SANITAIRE

Code SISE du PSV : 088000004621

Code UE du PSV : FRF3488531D088002

Résultats des mesures de terrain	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité
TEMPÉRATURE DE L'EAU	19,3	°C		<25°C
TEMPÉRATURE DE L'AIR	19,0	°C		
NÉBULOSITÉ	S	SANS OBJET		
FRÉQUENTATION INSTANTANÉE	0	SANS OBJET		
TRANSPARENCE SECCHI	1,00	m	inf. ou égale à 1	
COULEUR (QUALITATIF)	0	SANS OBJET		
RÉSIDUS GOUDRONEUX ET MATIÈRES FLOTTANTES	ABSENCE	SANS OBJET		
HUILES MINÉRALES	ABSENCE	SANS OBJET		
SUBSTANCES TENSIO-ACTIVES /MOUSSE	ABSENCE	SANS OBJET		
PH	6,4	unité pH		

Résultats de l'analyse microbiologique	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité
ENTÉROCOQUES /100ML (MP)	15	n/(100mL)	<660	<100
ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	<15	n/(100mL)	<1800	<100

Résultats de l'analyse des cyanobactéries	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité

### Conclusion sanitaire de l'ARS

Eau de baignade respectant les valeurs guide et seuil pour les paramètres contrôlés.

P/ la Préfète des Vosges, et par délégation,  
 P/ la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation, La Directrice de la Délégation Territoriale des Vosges,



Cécile AUBREGÉ GUYOT

Préfète des Vosges

Délégation Territoriale des Vosges

Epinal, le 21 août 2025

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale

N°tél : 03.29.64.30.30

Courriel : [ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr)

MAIRIE DE XONRUPT LONGEMER

12 PLACE DU 22 OCTOBRE 1919

88400 XONRUPT LONGEMER

**Baignade : BAIGNADE LE DOMAINE**  
**en EAU SUPERFICIELLE**

Code du prélèvement : 08800099056  
 Code Sise du site : 088003542  
 Point de surveillance : BAIGNADE LE DOMAINE  
 Commune : XONRUPT-LONGEMER

prélevé le : **lundi 18 août 2025 à 10h18**

par :

Motif : CONTRÔLE SANITAIRE

Code SISE du PSV : 088000004620

Code UE du PSV : FRF3488531D088001

Résultats des mesures de terrain	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité
TEMPÉRATURE DE L'EAU	24,0	°C		<25°C
TEMPÉRATURE DE L'AIR	19,0	°C		
NÉBULOSITÉ	S	SANS OBJET		
FRÉQUENTATION INSTANTANÉE	1	SANS OBJET		
TRANSPARENCE SECCHI	1,00	m	inf. ou égale à 1	
COULEUR (QUALITATIF)	0	SANS OBJET		
RÉSIDUS GOUDRONEUX ET MATIÈRES FLOTTANTES	ABSENCE	SANS OBJET		
HUILES MINÉRALES	ABSENCE	SANS OBJET		
SUBSTANCES TENSIO-ACTIVES /MOUSSE	ABSENCE	SANS OBJET		
.PH	7,5	unité pH		

Résultats de l'analyse microbiologique	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité
ENTÉROCOQUES /100ML (MP)	<15	n/(100mL)	<660	<100
ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	61	n/(100mL)	<1800	<100

Résultats de l'analyse des cyanobactéries	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité

**Conclusion sanitaire de l'ARS**

Eau de baignade respectant les valeurs guide et seuil pour les paramètres contrôlés.

P/ la Préfète des Vosges, et par délégation,  
 P/ la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation, La Directrice de la Délégation Territoriale des Vosges,



Cécile AUBREGÉ GUYOT

Préfète des Vosges

Délégation Territoriale des Vosges

Epinal, le 21 août 2025

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale

N°tél : 03.29.64.30.30

Courriel : [ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt88-vsse@ars.sante.fr)

MAIRIE DE XONRUPT LONGEMER

12 PLACE DU 22 OCTOBRE 1919

88400 XONRUPT LONGEMER

**Baignade :** BAINADE LA CLAIRIERE

en EAU SUPERFICIELLE

prélevé le : lundi 18 août 2025 à 11h09

par :

Motif : CONTRÔLE SANITAIRE

Code SISE du PSV : 088000004621

Code UE du PSV : FRF3488531D088002

Code du prélèvement : 08800099055

Code Sise du site : 088003543

Point de surveillance : BAINADE LA CLAIRIERE

Commune : XONRUPT-LONGEMER

Résultats des mesures de terrain	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité
TEMPÉRATURE DE L'EAU	22,5	°C		<25°C
TEMPÉRATURE DE L'AIR	22,0	°C		
NÉBULOSITÉ	5	SANS OBJET		
FRÉQUENTATION INSTANTANÉE	25	SANS OBJET		
TRANSPARENCE SECCHI	1,00	m	Inf. ou égale à 1	
COULEUR (QUALITATIF)	0	SANS OBJET		
RÉSIDUS GOUDRONEUX ET MATIÈRES FLOTTANTES	ABSENCE	SANS OBJET		
HUILES MINÉRALES	ABSENCE	SANS OBJET		
SUBSTANCES TENSIO-ACTIVES /MOUSSE	ABSENCE	SANS OBJET		
.PH	7,3	unité pH		

Résultats de l'analyse microbiologique	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité
ENTÉROCOQUES /100ML (MP)	<15	n/(100mL)	<660	<100
ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	15	n/(100mL)	<1800	<100

Résultats de l'analyse des cyanobactéries	Valeur	Unité	Limites de qualité	Références de qualité
---	--------	-------	--------------------	-----------------------

### Conclusion sanitaire de l'ARS

Eau de baignade respectant les valeurs guide et seuil pour les

paramètres contrôlés.

P/ la Préfète des Vosges, et par délégation,  
 P/ la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation, La Directrice de la Délégation Territoriale des Vosges,



Cécile AUBREGÉ GUYOT